



**HAL**  
open science

## Le cromlech de Chausey (Granville – Manche) et son environnement préhistorique

Antoine Chancerel, Pierre Stéphane, Emmanuel Ghesquière, Martine Clet-Pellerin

► **To cite this version:**

Antoine Chancerel, Pierre Stéphane, Emmanuel Ghesquière, Martine Clet-Pellerin. Le cromlech de Chausey (Granville – Manche) et son environnement préhistorique. *Revue Archéologique de l'Ouest*, 2022, Varia, 38, 10.4000/rao.8697. hal-03511465

**HAL Id: hal-03511465**

**<https://hal.science/hal-03511465v1>**

Submitted on 4 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le cromlech de Chausey (Granville – Manche) et son environnement préhistorique**

Antoine Chancerel, Pierre Stéphan, Emmanuel Ghesquière et Martine Clet-Pellerin

Dernier reste de souveraineté française dans les îles Anglo-normandes depuis qu'un jugement de la Cour Internationale de Justice (CIJ) de la Haye a attribué les Minquiers et les Ecréhous à la couronne britannique en novembre 1953 (Morandière, 1956), l'archipel de Chausey a suscité peu de curiosité chez les préhistoriens, contrairement à ses voisines et en dépit d'un patrimoine mégalithique pourtant connu de longue date. C'est la raison pour laquelle deux campagnes de prospections d'une semaine ont été réalisées en 1994 et 1996. Conduites avec le but d'obtenir un état actualisé du potentiel préhistorique, elles ont notablement enrichi la carte archéologique, préparant ainsi le terrain à des recherches plus approfondies. Une dernière campagne a été effectuée en 2007, notamment pour géo-référencer le plus finement possible les sites à l'aide d'un GPS différentiel.

Depuis d'autres prospections ont eu lieu (Sevin-Allouet *et al.*, 2015 ; Gandois *et al.* 2019), ainsi que des opérations de surveillance et d'entretien des monuments qui témoignent du regain d'intérêt pour cet archipel.

### **1. Contexte paléogéographique**

L'archipel de Chausey se situe à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Granville. Il est composé d'une multitude d'îlots et d'écueils dont une cinquantaine ne sont jamais recouverts à marée haute. Avec le jusant, l'archipel laisse place à un platier très étendu, plus ou moins émergé et traversé de bras de mer. Ce platier dessine une ancienne île basse de forme oblongue régulière et de taille comparable aux autres îles anglo-normandes, intermédiaire entre Jersey et Aurigny ou Serq (fig. 1<sup>1</sup>).

Sur le plan géologique, ce platier est un pluton granitique d'âge fini-cadomien, intrusif dans le Briovérien supérieur. Il appartient au vaste batholithe de la Mancellia et se compose d'une granodiorite avec injection centrale d'un granite porphyroïde plus tardif (Doré *et al.*, 1988). Ce platier est aujourd'hui en partie déblayé de sa couverture d'altérite, principalement au sud-ouest. Les pointements rocheux sont reliés entre eux à marée basse par des tombolos de sable ou de

---

<sup>1</sup>Sauf mention contraire, les illustrations sont de A. Chancerel

galets. Des cordons relient encore parfois ces pointements à la Grande Île, comme au Gros Mont et à la Riche Roche. Des chenaux ne découvrant jamais traversent le platier : le Sund à l'ouest et le Chenal Beauchamp à l'est. Ce dernier sépare l'archipel en deux domaines principaux, l'un au nord-est constitué de vastes étendues sableuses avec quelques rochers et l'autre à l'ouest qui groupe la presque totalité des îlots dont la Grande Île qui culmine à 25 m d'altitude. Ces chenaux d'origine structurale (fractures) correspondent à d'anciennes vallées désormais immergées.

L'archipel semble avoir été coupé du continent, d'après les analyses polliniques déjà anciennes effectuées dans les sédiments sous-marins entre Chausey et Granville, à une date qui ne peut pas être postérieure au Boréal, les niveaux les plus profonds n'ayant livré aucun taxon d'aulne et de tilleuls, espèces qui apparaissent à l'Atlantique (Elhaï, 1963). Ces niveaux sont constitués de sédiments fins d'eau douce ou déjà saumâtre. C'est donc entre 6000 et 5000 avant J.C. qu'il faut situer le début de l'insularité. Au cours du Boréal, le niveau marin remonte très rapidement de – 20 m à – 10/– 8 m. Le futur archipel, composant alors une sorte de *finis terrae* au relief légèrement moutonné et sans doute creusé de vallées peu encaissées, se coupe définitivement du Cotentin. Avec la remontée post-glaciaire du niveau marin jusqu'à la cote actuelle, une bonne partie des sédiments continentaux de couverture se trouvent érodés et remobilisés sur place par les courants de marée et les vents. Entre ce moment que l'on peut situer entre le Boréal et les alentours du début de notre ère, l'archipel était donc une grande île assez plate ponctuée de quelques collines et au contour découpé par des rias.

Les données concernant les paléoenvironnements sont assez mal connues faute d'études approfondies et il n'est guère possible pour le moment d'aller au delà de ces quelques généralités. Quoi qu'il en soit, pendant tout le Néolithique et la Protohistoire, le paysage de Chausey offrait aux communautés humaines un espace habitable certainement plus vaste et fertile que de nos jours. Il n'est donc pas étonnant de retrouver des vestiges en tous points de l'archipel, y compris en des lieux aujourd'hui recouverts par la mer. On considère en effet que, dans l'ouest de la France, l'actuel niveau des plus basses mers correspond à celui de plus hautes mers du Néolithique (Marchand, 2014, p. 126)

## 2. Le cromlech de l'Œillet

Origine de cette opération de prospection, ce cercle de pierres a été reconnu par Hervé Hillard au pied d'un des îlots émergés (fig. 2). Il a été remarqué d'abord sur un agrandissement de photo

verticale de l'IGN, avant d'être identifié sur place par H. Hillard et G. Hurel. La découverte a été ensuite communiquée, via Christine Mauger, au Service Régional de l'Archéologie.

La première visite sur place effectuée avec l'aide de H. Hillard a permis de reconnaître l'importance de ce site totalement inédit (fig. 3). Elle est à l'origine de la recherche présentée ici : plusieurs campagnes ont permis d'établir le plan du monument et par là même celui des autres mégalithes déjà connus ou découverts à cette occasion, et de documenter par des prospections pédestres les autres points d'occupation préhistoriques.

## 2.1 Description

Le monument est implanté dans la zone intertidale. Il est entièrement recouvert à chaque marée (fig. 4). Il se compose d'un cercle de dalles de granite brut. Ces dalles sont pour l'essentiel aujourd'hui couchées ou très inclinées. Seules cinq d'entre elles sont encore plantées sur leurs bases.

La forme originelle de ce monument est difficile à préciser sans une fouille. Néanmoins, compte-tenu de la position respective de chaque élément, elle se rapproche d'un cercle. Les quelques dalles encore debout donnent des repères solides à partir desquels on peut estimer le sens d'écroulement des blocs couchés, soit vers l'intérieur soit vers l'extérieur, et par là même faire passer un contour approchant satisfaisant. Le diamètre intérieur varie de 12 m à 12,50 m (fig. 5). Une description publiée précédemment (Billard *et al.* 2016) mentionnait des valeurs fondées sur un relevé inexact que la dernière campagne de 2007 a notamment permis de corriger<sup>2</sup>. Le nombre de dalles visibles est actuellement de 40, ce qui représente un minimum, certaines dalles pouvant être en totalité enfouies ou avoir été extraites. La taille moyenne des dalles est comprise entre 1,50 et 2 m. Elles sont relativement régulières et planes de sorte qu'un tri a dû être pratiqué pour les acquérir.

Des petits blocs d'une vingtaine de centimètres en moyenne jalonnent le cercle de dalles. Ces éléments correspondent davantage à un dispositif de calage plus ou moins perturbé qu'à un reste de maçonnerie destinée à obturer les espaces entre les dalles dressées. A l'est en particulier, ces éléments matérialisent encore une sorte de tranchée de fondation de 60 à 70 cm de large. Un petit sondage de vérification de 1,50 m sur 1 m implanté sur le bord extérieur du cercle (S2) a été ouvert là où cette structure était la plus nette. Cette opération limitée à un décapage du sable

---

<sup>2</sup>Le relevé originel effectué par moitié selon deux systèmes différents, carroyage pour l'une et triangulation pour l'autre, a abouti à une forme en cercle aplati qui s'est avérée être en discordance avec les photos aériennes de l'IGN.

argileux coquillier superficiel a fait apparaître un limon panaché brun-gris très hydromorphe ponctué d'ocre, pratiquement dépourvu de pierres et au sein duquel se lisaient des taches plus sombres. L'examen de ces taches n'a malheureusement fait apparaître aucune organisation cohérente permettant de conclure à l'agencement délibéré du dispositif de fondation. Une fosse située en arrière d'une des dalles couchées et présentant un remplissage équivalent à la couche superficielle de sable contenait des coquillages, des galets de silex et des petits blocs. Elle s'enfonçait d'une petite vingtaine de cm dans le limon. Son remplissage marin montre qu'elle doit être interprétée comme résultant de l'arrachement de la base du bloc lors de son écroulement. Les taches brunes ne sont pas interprétées. Elles pourraient correspondre aussi bien à des passages de racines ou à des terriers qu'à des phénomènes pédologiques.

A l'intérieur du cercle, aucune structure ni aucun tertre n'étaient apparents au moment de l'opération. Seul un petit bloc affleurait vers l'est. Un sondage de 2 m<sup>2</sup> limité là encore à l'enlèvement du sable vaseux coquillier actuel (S1), a fait apparaître une petite sole empierrée de plan ovale et parfaitement bien circonscrite. Elle mesurait 1 m de large sur plus de 1,25 m de long (fig. 6). Cette sole en forme de cuvette était composée de gros galets disposés bord à bord. Bien que les blocs de granite n'aient pas été éclatés ni apparemment rougis par le feu, une telle structure fait immédiatement penser à un foyer appareillé. Cette structure n'a pas été fouillée ni démontée de sorte qu'aucun charbon permettant d'accréditer cette hypothèse n'a été recueilli.

Signalons enfin, que ce monument est vraisemblablement à l'origine du nom donné à l'îlot. Non-expliqué en effet par Hurel (1986), ce toponyme d'origine médiévale (« oillet » au XII<sup>e</sup> siècle pour « petit œil ») qui désigne un trou cerclé destiné à passer un lacet, paraît avoir été attribué au lieu à cause de l'existence de cette particularité remarquable. On peut noter que ce toponyme sert aussi au XVIII<sup>e</sup> siècle à désigner le bassin d'un marais salant.

## 2.2 Interprétation

### *- l'hypothèse pêcherie*

La présence d'une telle construction sur l'estran, découvrant entièrement à marée basse, nécessite d'évoquer, et de discuter, son éventuelle appartenance à une pêcherie. Des files de blocs se raccordant au cercle font, en effet, penser à ce type d'aménagement (fig. 7). La plus

nette, au nord-ouest, dessine un arc de cercle qui prend appui sur une des seules orthostates encore debout du cromlech et se raccorde au trait de côte de l'Œillet. Longue de 75 m environ, elle est composée d'une dizaine de blocs espacés irrégulièrement tous les 6 à 10 m. Ces blocs sont nettement plus petits que ceux qui composent le cercle et sont surtout de formes quelconques. L'arc de cercle enferme un espace dépourvu de pierres et adossé à l'îlot.

D'autres files de blocs non reliées au cromlech ont également été relevées au sud, autour de l'écueil prolongeant le Grand Colombier. La plus avérée, constituée de quelques blocs de module équivalent aux précédents, dessine un petit alignement plus confus et parallèle au bord nord-ouest de l'écueil. Sur le bord nord-est de ce même écueil, se voit un autre ensemble possible, composé d'une file perpendiculaire au trait de côte et se raccordant en angle droit à une autre se dirigeant vers le nord du Grand Colombier.

Enfin, à l'est du cromlech et paraissant s'y relier, quelques blocs émergeant à peine du sable évoquent le départ d'une autre file (voir fig. 3).

Ces files sont sécantes par rapport à la fracturation naturelle du granite (fig. 8) et paraissent donc bien dépourvues de lien structural avec le substratum. Seule celle qui part du bord nord-est de l'écueil prolonge un faisceau de fractures et pourrait avoir échappé à la règle.

Ces dispositifs qui s'appuient au trait de côte font penser à des parcs ou à des pêcheries, les gros blocs pouvant servir d'appui à des fascines ou à des petits murets aujourd'hui détruits. Mais là s'arrête l'analogie. Un élément incontestable interdit en effet de voir dans le cercle un quelconque réceptacle à poissons à l'instar de « benâtres » des pêcheries de plage. Ces structures de forme circulaires de quelques mètres de diamètre, parfois remplacés par des nasses, ou « bourgues », ou par des filets en forme de manchons appelés « verveux » (d'après *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*), sont situées à l'extrémité d'entonnoirs en filets ou en fascines (Billard C. *et al.* 2010). Dans le cas présent, le cercle, qui est fermé et de très grand diamètre, est situé à l'amont des dispositifs en blocs espacés, de telle sorte qu'à marée descendante, il découvre avant les parois censées canaliser le poisson en raison de la configuration topographique actuelle, ce qui est incompatible avec ce type de dispositif. Par ailleurs, comme on le verra plus loin, le secteur compris entre le Grand Colombier, le Grand Puceau, l'Œillet et le Petit Colombier est un milieu sans énergie où le flot ne suffit pas à effacer, l'espace d'une marée, les traces de pas sur le sol. Bien qu'un petit chenal de marée existe cependant non loin au nord-ouest, on voit mal de plus pourquoi il aurait été nécessaire ici de recourir à une construction en aussi gros éléments pour assujettir des filets ou des fascines.

À titre de contre-exemple, on rappellera ici le « cromlech » ennoyé de la plage du Havre qui lui s'avère bien être une pêcherie (Vincet et Watté, 1995).

#### - l'hypothèse cromlech

Toute une série d'arguments fondent en revanche cette seconde interprétation. Il s'agit essentiellement de parallèles typologiques. Ainsi la forme trouve des points de comparaison très nombreux avec les îles britanniques où sont recensés quelque 900 cercles de pierres (Burl, 1989 ; Thom *et al.* 1980). Les diamètres montrent une variabilité très importante qui se répartit globalement en trois grandes classes : de 12 à 17 m, de 21 à 33 m et de 43 à 46 m. Un seul fait plus de 100 m. Le monument de Chausey se classe donc dans la catégorie des cercles les plus petits. Le nombre de dalles utilisées est également très variable et se révèle indépendant du diamètre. Il existe ainsi des grands cercles comportant peu de blocs très espacés et des petits où les blocs sont resserrés. A Chausey, ce nombre est cependant anormalement élevé par rapport au diamètre si l'on s'en tient aux comparaisons Outre-Manche où un tel nombre se rencontre habituellement dans les cercles de plus de 40 m de diamètre. La datation de ces cercles de pierres y est toujours délicate et celle de leur apparition plus controversée encore. Elle est généralement située vers 3000 avant J.-C.

Plus proche géographiquement, les « *cists-in-circles* » des autres îles anglo-normandes (Kinnes, 1988) offrent un registre de comparaisons possibles en dépit de dimensions notoirement plus faibles. Le monument de Chausey pourrait alors être vu comme le parement d'un tertre dont la masse tumulaire aurait disparu, mais l'absence de toute trace de construction centrale affaiblit singulièrement cette hypothèse.

En France, en revanche, cette forme reste finalement très singulière. Avec les cromlechs bretons, les comparaisons sont rendues délicates en raison du petit nombre d'exemplaires. Pour C.-T. Le Roux (2003), les cercles de pierres de style britannique (c'est-à-dire fermés) y sont quasi-inconnus. Exceptées les structures circulaires ou quadrangulaires situées aux extrémités des alignements de la région de Carnac, ces monuments, tous localisés en Bretagne sud (*ibid.*, fig. 8) sont également tous incomplètement fermés ou en forme de fer à cheval (Er Lannic, Kergognan, etc). Ils s'écartent donc du modèle représenté ici. Le cercle ovoïde ouvert de Pen Ar Land à Ouessant, également en position de *finis terrae* à l'extrême pointe du continent, mesure 13 m sur 10 m. Il possédait un double menhir central et compte 18 petits blocs réunis par un muret de pierres (Briard et Le Goffic, 1988). On retiendra également que les deux demi

cercles d'Er Lannic ont livré en leur sein de nombreux foyers et caissons accompagnés d'un très abondant mobilier. Dans le sud de la France, les cercles de pierres sont pour l'essentiel associés à des coffres sépulcraux mégalithiques. C'est le cas dans le Quercy où les orthostates courtes ne dépassent d'ailleurs guère du sol (Maury, 1968). C'est le cas également des monuments pyrénéens où une concentration remarquable a été étudiée dans le Pays Basque par Jacques Blot. Ces cercles de pierres ou « baratze » de petite taille (moins de 10 m de diamètre) sont composés de blocs courts. Une vingtaine a été fouillée, sur près de 500 monuments (cercles et tertres confondus). Ils abritent généralement des incinérations d'âge protohistorique et rares sont ceux qui se sont révélés « vides » (Blot et Raballant, 1995).

Hors de la zone atlantique, la découverte récente (2019) de Veyre-Monton dans le Puy-de-Dôme, a révélé un cercle de six blocs régulièrement espacés, de 15 m de diamètre et contigu à une sépulture individuelle sous cairn, ainsi qu'un alignement de menhirs comptant une exceptionnelle stèle décorée de seins en ronde bosse dans le style du Néolithique récent-final du Bassin Parisien ou de l'Armorique.

Le seul cercle signalé jusqu'alors en Basse-Normandie, d'ailleurs jamais formellement validé, se trouvait à Chênedouit dans l'Orne (inédit<sup>3</sup>).

Force est donc de considérer ce nouveau cromlech comme un monument d'obédience britannique bien plus qu'armoricaine. Il s'ajoute à d'autres monuments normands comme les longs tumulus de la Commune-Sèche à Colombiers-sur-Seulles dans le Calvados, ou de la Butte du Hou à Sarceaux dans l'Orne, dont les parallèles les plus proches se trouvent eux aussi précisément en Angleterre (Chancerel *et al.*, 2021).

### 2.3 Datation (P. Stéphan)

En l'absence de tout vestige organique, la datation est difficile à établir. Deux arguments indirects peuvent cependant être utilisés.

Le premier concerne la cote d'altitude par rapport au niveau des plus hautes mers astronomiques (PHMA). Rapporté aux courbes de la transgression marine holocène, ce niveau peut donner un *terminus* après lequel le cercle ne peut plus avoir été construit sur la terre ferme. Cette approche peut aider à dater le moment où un niveau topographique a été ennoyé par la mer. Pour ce faire, une bonne connaissance des anciennes positions du niveau marin est essentielle.

---

<sup>3</sup>Relevé Thérèse Mercier conservé au Sra de la Drac de Caen. Il a semble-t-il été complètement détruit dans les années 1980-90 par un aménagement paysager du parc du château.



Le long des côtes du nord de la Bretagne et du golfe normand-breton, les données disponibles dans la littérature scientifique (Giresse et Lautridou, 1973 ; Van de Plassche, 1991 ; Billeaud, 2007 ; Ters, 1973 ; Regnaud *et al.*, 1996) permettent de retenir 31 niveaux datés par le radiocarbone dont l'altitude est connue avec précision, et sur lesquels des analyses sédimentologiques ont permis de déterminer la position du niveau de la mer lors du dépôt. La grande majorité de ces niveaux, 24 au total, se sont déposés dans la zone intertidale et correspondent à des couches de sédiment très organique attribué à d'anciens prés-salés. Trois niveaux correspondent à des sédiments sablo-vaseux accumulés dans la zone subtidale (sous le niveau des plus basses mers de l'époque) et quatre niveaux sont attribués à des tourbes dulçaquicoles mises en place au-dessus des plus hautes mers de l'époque (García-Artola *et al.*, 2018).

Les niveaux les plus anciens indiquent que le niveau marin relatif se situait à  $-9,1$  m sous l'actuel vers 8100 cal.BP (fig. 9). Les niveaux plus récents montrent que le niveau marin s'est élevé de  $-8,7$  m à  $-2,9$  m entre 7500 cal.BP et 5000 cal.BP environ. Durant cette période, les vitesses de remontée du niveau marin ont considérablement diminué, passant de  $+3,4$  mm/a sur la période 7500-6900 cal.BP à  $+1,5$  mm/a sur la période 6900-5000 cal.BP. Enfin, les données portant sur les derniers millénaires sont peu nombreuses et un seul niveau daté vers 3000 cal.BP place le niveau marin au voisinage de l'actuel. Toutefois, les forts marnages qui caractérisent ce secteur côtiers empêchent d'être plus précis dans les estimations.

A partir de ces données, García-Artola *et al.* (2018) ont récemment utilisé un modèle statistique intégrant toutes les incertitudes (chronologiques et altitudinales) qui entachent le positionnement des anciens niveaux marins pour produire une série de courbes régionales de la transgression marine holocène le long des côtes atlantiques européennes. L'une de ces courbes se rapporte au secteur du golfe normand-breton. Plus qu'une simple droite reliant entre elles les anciennes positions du niveau marin, la courbe reconstruite pour ce secteur propose deux enveloppes d'incertitudes, haute et basse, qui situent le niveau marin dans une fourchette de probabilité de 68 % et de 95 % respectivement. La courbe à proprement parler correspond à une position médiane (50 %) du niveau marin relatif, estimée selon un pas de 100 ans sur la période allant de 11700 cal.BP à aujourd'hui.

Dans notre cas, le niveau d'enneigement des blocs a pu être déterminé avec précision à partir des données altimétriques acquises dans le cadre du programme Litto3D. Ces données correspondent à des nuages de points topo-bathymétriques obtenus par l'utilisation d'un Lidar aéroporté dont la précision en altitude est estimée à  $\pm 10$  cm. Ces données ont été traitées sous le logiciel Cloud Compare afin de produire un Modèle Numérique d'Élévation d'une résolution

spatiale de 10 cm (fig. 10). Les résultats ont permis d'estimer le niveau d'enneigement des blocs à une altitude de + 2,5 m NGF, soit - 4,94 m sous le niveau des PHMA actuelles (RAM 2020). D'après la courbe de remontée postglaciaire proposée par Garcia-Artola *et al.* (2018), ce niveau topographique s'est trouvé ennoyé vers 6450 cal.BP (fig. 9), c'est à dire au cours du Néolithique moyen. Si l'on intègre les fourchettes de probabilité basse et haute qui encadrent la courbe utilisée, la période d'enneigement du mégalithe est comprise entre 6650 et 6050 cal.BP (à 68 % de probabilité) et entre 6850 et 5650 cal.BP (à 95 % de probabilité).

L'estimation d'âge de l'enneigement aux alentours de 4600-4000 av. J.-C. est d'une importance majeure car elle fixe un *terminus ante quem* ancien à la construction de l'édifice sur la terre ferme, dans tous les cas antérieure à la seconde partie du Néolithique moyen II. L'âge médian obtenu renvoie au Castelic récent d'après la chronologie régionale (Marcigny *et al.*, 2014). Cependant, faute d'une connaissance précise de la morphologie de détail du littoral chausiais à ces périodes, il reste très difficile d'assurer que des conditions topographiques locales ou que l'existence d'un cordon n'ont pas protégé ou au contraire exposé davantage le site aux effets de l'érosion marine (Lautridou *et al.*, 1995 et Morzadec-Kerfourn, 1995). La plus grande prudence s'impose donc pour exploiter une telle estimation dans une perspective historique. Tout au plus peut-on avancer l'hypothèse que ce monument appartient à une phase primaire du mégalithisme atlantique et peut se paralléliser avec les alignements et les grandes stèles attribués aujourd'hui au Castelic. Il est intéressant de constater que parmi les rares exemples de cercles connus dans le domaine armoricain, celui d'Er Lannic, dans le golfe du Morbihan, est également submergé, à environ 4,5 m sous le niveau des PHMA actuelles pour son point le plus bas (Cassen *et al.*, 2019). Là encore, la datation pressentie d'après le mobilier recueilli, malheureusement dépourvu de lien stratigraphique attesté avec le monument lui-même, renvoie pour sa grande majorité au Castelic à coupes à socle. Une attribution chronologique plus fine peut être envisagée en remobilisant l'approche mise en œuvre pour dater l'enneigement du cromlech de l'Œillet. Les résultats obtenus en s'appuyant sur le positionnement des anciens niveaux marins dans ce secteur indiquent que l'enneigement des mégalithes d'Er Lannic aurait débuté au cours d'une période comprise entre 6750 et 6150 cal.BP (à 68 % de probabilité) ou entre 7000 et 5700 cal.BP (à 95 % de probabilité).

De découverte plus récente, le tertre 1 de Ker dual à la Trinité-sur-Mer situé à 3,60 m NGF associé à des alignements un peu au-dessus du 0 NGF, porte également témoignage de ce mégalithisme ancien côtier aujourd'hui en grande partie immergé (Cassen et Vaquero Lastres 2003 et Cassen *et al.*, 2010a). Il en va de même des alignements de stèles découvertes dans la zone subtidale sur le site du Parco/Porh Fetan (Saint-Pierre-Quiberon) à une profondeur

d'environ 5,22 m sous les PHMA actuelles (stèle 22 de l'alignement sud-ouest, Cassen *et al.*, 2010b, fig. 6, dont l'altitude a été corrigée d'après son positionnement par rapport au niveau des basses mers de vive-eau – cf ci-dessous Annexe : données altimétriques). La période d'enneigement des vestiges aurait alors débuté vers 6850 cal.BP, si l'on considère leur position relative aux anciens niveaux marins dans ce secteur. En intégrant les incertitudes inhérentes à notre approche, l'enneigement des stèles les plus basses se situerait entre 7050 et 6850 cal.BP (à 68 % de probabilité) ou entre 7250 et 6350 cal.BP (à 95 % de probabilité). De nature différente, certains barrages en pierre édifiés sur les estrans de l'archipel de Molène pour piéger le poisson s'apparentent également à des vestiges mégalithiques compte tenu de la dimension des blocs qui les constituent. Situées à des profondeurs de plus de 4 m sous les plus basses mers de vive-eau actuelles, les structures les plus anciennes remonteraient au Néolithique ancien (voire même à la fin du Mésolithique) (Gandois *et al.*, 2017).

Le second argument tout aussi indirect concerne le contexte archéologique du monument. Une petite série de silex taillés a été recueillie à proximité immédiate du cercle dans le sable de haut de plage. Ces vestiges proviennent de points très localisés, d'une part au pied de l'Œillet mais uniquement au droit du cromlech et, d'autre part un peu plus loin au nord-est du Grand Colombier, c'est à dire de part et d'autre de la structure. Aucun silex n'a été retrouvé dès qu'on s'éloignait vers l'est ou vers l'ouest, y compris sur le reste du pourtour de l'Œillet. Une telle répartition semble fortement commandée par la présence du monument. La série est malheureusement très roulée et aucun lambeau de sol en place n'a pu être reconnu. La présence de quelques artefacts d'aspect plus frais indique cependant que de tels lambeaux doivent sans doute encore exister sous le sable de plage. Au total, 810 pièces ont été récoltées.

#### 2.4 Les vestiges mobiliers associés (E. Ghesquière)

Ils se composent exclusivement d'artefacts lithiques qui répartissent en deux séries : 585 récoltés par nous-même lors des opérations de terrain et 225 par P. Pruvost de façon indépendante. Seule la première série a été étudiée en détail, la seconde venant simplement abonder les caractéristiques déjà reconnues.

#### *Matière première*

Elle provient de petits galets marins en silex, présents en grande quantité au sein des plages bordant le site. Cette matière première abondante explique le grand nombre de galets débités, le peu de soin apporté au débitage et le faible pourcentage d'outils.

### *Débitage*

Trois phases ont été observées :

- La phase d'entame et de sous entame, soit 28,5 % de la série, est représentative du débitage côtier sur petits galets de silex. Les éclats ne semblent pas posséder de doubles bulbes de percussion caractéristiques du débitage côtier sur enclume défini par R. Joussaume (1986) en Charente-Maritime.

- Le débitage d'éclats, soit 31 %, comprend des éclats typiques de plein débitage (négatifs centripètes à la surface, absence de préparation du plan de frappe ...) et les éclats indéterminés, indéfinissables car trop émoussés. Les modules sont limités, la plupart mesurant 2 à 3 cm de longueur et 5 à 10 mm d'épaisseur. Nombre de nucléus (15 sur 26) représentent également cette phase (fig. 11, n° 12). La plupart sont unipolaires ou croisés à deux plans de frappe distincts. Plus rares sont les nucléus globuleux à plans de frappe multiples ou à débitage de part et d'autre d'une crête. Tous ont été abandonnés à cause de leur volume réduit, entre 2 et 4 cm de hauteur.

- Le débitage lamino-lamellaire, soit 9,3 %, compte 25 éclats laminaires, 5 lames, 21 lamelles fragmentées ou non, 75 éclats dont la surface révèle des négatifs d'éclats lamellaires et 6 nucléus. Les éclats laminaires et les lames sont des produits assez proches, d'une longueur à peine supérieure à 5 cm et d'une épaisseur comprise entre 5 et 9 mm. La largeur et la régularité les différencient, les lames possédant deux bord relativement parallèles et réguliers tandis que les éclats laminaires possèdent une base légèrement élargie par rapport au support. Les lamelles ne sont pas présentes en grand nombre, fait peut-être dû au déficit de petites pièces (les esquilles ne représentant en effet que 12,5 % du total).

Les lamelles sont des supports assez réguliers, d'épaisseur constante, 3 mm en moyenne, à bord parallèles et réguliers, mais à faible longueur, 3 cm en moyenne. L'émoussé des arêtes, ajouté à leur faible représentation explique leur absence au sein de l'outillage.

La préparation du débitage lamino-lamellaire se traduit par un esquillement soutenu du bord de frappe, afin d'éliminer les corniches proéminentes. Il en résulte des talons punctiformes pour les lamelles, un peu plus épais pour les lames. Les bulbes de percussion, rarement observables, révèlent l'emploi d'un percuteur de pierre, plus ou moins tendre selon les artefacts. Les trois percuteurs de grès, à extrémité bouchardée, découverts sur le site, ont très bien pu être utilisés à cette fin.

Les 75 éclats montrant des négatifs d'enlèvements lamellaires peuvent être interprétés comme des accidents de taille, le coup étant généralement porté trop loin du bord de frappe, accident fréquent dans le débitage de petits galets de silex. Les 6 nucléus à débitage lamellaires sont compatibles dans leur morphologie aux nucléus à débitage d'éclats (unipolaires ou croisés).

### *Outillage*

Il représente 8,6 % de la série, ce qui est faible à la période néolithique, mais justifié par la conjugaison de facteurs limitants comme la matière première sur galets, la technique de débitage, la perte des petits éléments et l'aspect indéchiffrable des retouches sur pièces émoussées. Deux catégories dominent, les grattoirs (55,8 %) et les éclats retouchés (19 %).

Les 29 grattoirs sont réalisés sur tous types de supports, éclats d'entame, de sous-entame, lames ou lamelles et surtout éclats de plein débitage (fig. 11, n° 3 à 8). La plupart mesurent 2 à 3 cm de long et 0,5 à 1 cm d'épaisseur. La retouche est régulière et déborde parfois sur les côtés des pièces.

Les 10 éclats retouchés réalisés sur des supports de dimensions supérieures présentent des retouches diverses, esquillements prononcés, large coche ou encore mâchurage.

Les 2 burins présents sont, l'un sur lame effectué à partir d'une cassure, l'autre double sur éclat (fig. 11, n° 1) et dont les deux coups de burin ont été détachés à partir d'une pseudo-troncature façonnée par retouches inverses plates.

Les 2 armatures tranchantes (fig. 11, n° 9 et 10) sont réalisées sur supports laminaires particulièrement épais, le n° 10 ne possède qu'un bord abattu, le deuxième étant assuré par une charnière abrupte.

Une probable armature perçante (fig. 11, n° 11) porte des retouches partiellement couvrantes qui font penser à une ébauche de ce type.

Il faut également signaler une lame retouchée qui peut être comparée à un couteau à dos (fig. 11, n° 2) par les retouches semi-abruptes de son bord droit, alors que le bord gauche (brut de débitage ?) est abrupt. Le reste est constitué de 3 grattoirs denticulés à front irrégulier et de 2 perçoirs épais sur éclats. Enfin, un fragment d'outil gélivé de forme trapézoïdale façonné par des retouches abruptes est probablement paléolithique.

### *Comparaison et attribution culturelle*

L'attribution de la série à une culture est contrariée par la faiblesse du corpus, l'état général des pièces et la carence probable des plus petites telles que les outils sur lamelle généralement plus diagnostiques. Le débitage lamino-lamellaire mis en œuvre indique une attribution possible au

Néolithique moyen II ou aux périodes postérieures (Néolithique récent/final). Le pourcentage réduit des produits est comparable à ceux des sites de Grentheville (Calvados ; Chancerel *et al.* 2006) et d'Herqueville (Manche ; Chancerel *et al.*, 1996) et correspond bien aux besoins limités de ces deux types de supports dans l'outillage (couteaux à dos, armatures, lamelles retouchées ...). L'outillage est plus difficile à attribuer. La fréquence des grattoirs et leur diversité morphologique évoquent aussi bien le Néolithique moyen II que les périodes postérieures (Néolithique récent, final, début du Bronze ancien). La diversité du reste de l'outillage, la présence probable d'un couteau à dos et les armatures tranchantes évoquent davantage le Néolithique moyen II. L'absence de tranchets dans les contextes armoricains néolithiques empêche de préciser davantage. La probable pointe à pédoncule et ailerons trouve davantage sa place dans des contextes tardifs comme le Néolithique récent/final.

Le déblaiement de la couverture de formations meubles sur une bonne partie du platier rocheux et la remobilisation de l'ensemble du mobilier en haut d'estran incite toutefois évidemment à la plus grande prudence quant à l'homogénéité apparente de cette série qui peut regrouper des lots d'âges disparates.

La série Pruvost ne modifie pas ces caractéristiques générales Les 15 outils supplémentaires sont dominés par les grattoirs avec 13 pièces : neuf simples sur éclat, deux sur éclats retouchés, un sur bout de lame cassée ou éclat raccourci, et un caréné épais. Le reste est constitué d'un possible perçoir et d'un éclat retouché. S'y ajoute un fragment de pointe pseudo-Levallois sur éclat de grande taille qui tranche dans la série.

### **3. Les autres mégalithes : dolmens, coffres, menhirs**

Un certain nombre de mégalithes ont été signalés dans l'archipel. Les sources bibliographiques les concernant sont loin d'être très détaillées et se résument le plus souvent à de simples énumérations que les auteurs ont recopié en y faisant parfois quelques ajouts. Les mentions les plus anciennes datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle seulement. Vers 1850, Moulin dans une étude pourtant consacrée aux monuments druidiques des îles anglo-normandes, reste malheureusement muet sur Chausey (contrairement à ce qu'avancera plus tard Gibon). Le premier à faire mention de recherches archéologiques sur Chausey est Bourde de la Rogerie (1899) qui en 1896 explore, sans résultats, "deux petits tumulus assez bien conservés" dont il ne précise d'ailleurs pas la localisation. D'après lui, c'est en 1834 que furent trouvées près de

Gros Mont "deux belles haches de pierre qui selon Gerville auraient suffi à la gloire d'un musée". Deschamps du Manoir en 1873 mentionne la trouvaille sur la Grande Île de haches en 1834 et évoque la présence de menhirs sur l'une des îles sans préciser davantage.

En 1891, de Potiche, en citant Chèvremont mentionne à nouveau la trouvaille d'instruments en pierres polies faite en 1836 ou 1834. De même en citant Moulin, il rapporte qu'en 1840, "tant dans la Grande Île qu'à la Genétaie, on a trouvé cinq haches celtiques en silex ou en schiste". Malheureusement, aussi bien pour ce qui concerne Chèvremont (1882) que Moulin (plusieurs références), aucune de leurs citations n'a pu être retrouvée dans les articles mentionnés. La seule possibilité de remonter au texte source concernant ces haches se trouve apparemment dans le Journal de Granville des années 1860 à 1870, sous la plume de Moulin. Plus tard ces informations seront reprises par différents auteurs.

Entre 1912 et 1914, Gibon rédige une très importante monographie historique sur l'archipel (Gibon, 1918). Le chapitre malheureusement sommaire et entaché d'imprécisions qu'il consacre aux origines, n'en jette pas moins les premières bases d'une étude de ce patrimoine. Il cite le dolmen de la Maison des Morts et rapporte qu'à cette époque, il avait déjà dû être fouillé. Selon lui, c'est là, ou dans les environs, qu'auraient été découvertes en 1834, les haches, au nombre de trois cette fois, et dont une était "polie et striée avec une habileté qui défierait presque un lapidaire de nos jours". Ces haches étaient conservées chez les demoiselles Hédoin (premières héritières de l'archipel et dont la dernière est morte en 1919). Il cite également le dolmen de la Chapelle dont la chambre était "à moitié comblée" et sur la Genétaie, un menhir cassé en deux, trois dolmens et un cromlech, ce dernier situé sur le point culminant. Tous ces édifices ont été retrouvés. Il mentionne également à la Pointe de l'Epée, un tumulus "assez marqué entouré de pierres dont le placement semble dû à la main de l'homme", et sur l'île de la Meule, "une ou deux chambres funéraires douteuses" qui n'ont pas encore été vérifiées.

Les auteurs suivants n'apporteront guère de précisions nouvelles. Jourdan (1954) reprend la découverte des haches (encore au nombre de trois) trouvées dans le dolmen de la Maison des Morts en 1834. Cette découverte aurait été faite par des carriers. De la Morandière (1956) rapporte quant à lui que "en 1834 deux haches furent exhumées au cours d'une fouille et que l'on découvrit une chambre funéraire". Cet auteur parle aussi de restes de chambres funéraires sur d'autres îlots que la Genétaie et la Grande Île. Durand de Saint Front (1965) pour sa part, complète la documentation sur les deux haches polies en indiquant que l'une était en jadéite et surtout qu'elles ont été perdues en 1944. Plus récemment, Barthelemy (1973) rapporte, au conditionnel, la présence de mégalithes autour de Gros Mont.



### 3.1 Les mégalithes de la Grande Île

#### 3.1.1 *Le dolmen de la Maison des Morts*

Le monument se situe sur un petit replat granitique dominant l'Anse à la Truelle, entre Les Blainvillais et Le Gros Mont. À cet endroit, le substrat rocheux affleure fréquemment. Le monument est excavé de telle sorte que la table de couverture repose au niveau du sol environnant. Il est très probable que les constructeurs ont profité d'une anfractuosit  naturelle pour implanter le monument dans la mesure o  la roche affleure   quelques m tres de distance seulement, surtout au nord-ouest.

Le dolmen est en r alit  un simple coffre m galithique de construction tr s simple. La chambre fun raire est d limit e sur trois de ses c t s, par des dalles uniques pos es de chant (fig. 12). Les montants lat raux mesurent 2,30 et 2,50 m de long pour environ 1 m de haut. Les dalles qui les composent pr sentent le m me mouvement parall le de d vers. La dalle de fond (1,15 m par 1,40 m), bien verticale elle, pr sente avec les dalles lat rales inclin es, une compl mentarit  des formes qui est d'autant plus remarquable qu'elle semble s'accorder avec un processus d' croulement naissant. Replac e graphiquement dans sa position suppos e d'origine avec des montants lat raux verticaux, la dalle para t moins bien assise. Il est possible que la structure soit donc dans son  tat initial et que le d vers ne r sulte que d'une adaptation   la forme de la diaclase de granite qui lui sert de r ceptacle. Du c t  oppos , la fermeture du coffre est moins nette. Une dalle inclin e de 0,70 m par 0,80 m, peu  paisse et plaqu e contre la paroi terreuse ne para t pas suffisante pour constituer le quatri me c t  du coffre. Il n'est d'ailleurs pas possible de d terminer si elle est en place ou non.

La couverture est assur e par une dalle unique reposant par trois points sur les montants lat raux. Elle n'a aucun contact avec la dalle de fond. Elle ne couvre pas la totalit  de la chambre mais une autre dalle plus petite gisant   4 m de l , est d'un gabarit suffisant pour avoir pu compl ter la couverture originelle.

La datation de cet  difice, bas e sur la seule typologie de son architecture est  videmment d licate. La pr sence d'un  ventuel mobilier de haches polies est encore trop conjecturale pour  tre de quelque utilit . On peut cependant souligner que ces haches qualifi es de splendides par les auteurs qui ont pu y avoir acc s (Bourde de la Rogerie, Gibon, Durand de Saint Front),  voquent, tant par leur association que par leur tr s bonne conservation, d'avantage un d p t volontaire ou un mobilier s pulcral, qu'un mat riel retrouv  dans un habitat o  les pi ces sont d'ordinaire plus fragmentaires.



### 3.1.2 Le dolmen de la Chapelle

Tel qu'il apparaît aujourd'hui, ce monument est un édifice restauré. Il a en effet été « remonté » par le curé de l'île au cours de l'été 1968 comme en témoignent un article de la Presse de la Manche du mois d'octobre de cette même année ainsi que des petits plots en ciment entre les supports et la dalle de couverture. Ces travaux de confortement, à l'évidence bien intentionnés, hypothèquent cependant aujourd'hui sérieusement les possibilités de remonter un jour à l'état originel du site dans la mesure où aucun enregistrement de la situation initiale du monument ni aucun descriptif précis des travaux exécutés n'ont été réalisés.

Dans son état actuel, ce dolmen est constitué de deux supports latéraux recouverts par une table de couverture unique. Ce trilithe détermine une chambre ouverte à ses deux extrémités (fig. 13). Les montants latéraux sont composés de dalles sur chant de 1,80 m de longueur dont les faces les plus planes sont tournées vers l'intérieur. La table aujourd'hui scellée sur les supports ne semble pas avoir reposé à l'origine sur une assise ferme à trois points. Longue de 2,50 m, celle-ci dépasse légèrement l'aplomb des supports. La chambre dessine un espace pratiquement carré (1,65 à 1,85 m de large sur 1,80 m de long) implanté au centre d'une dépression, témoin d'explorations anciennes répétées. On peut considérer qu'à l'origine, elle devait être enterrée avec la table de couverture reposant au niveau du sol environnant. Des blocs métriques affleurant au nord pourraient correspondre aux restes d'un système d'entourage démantelé. Trois d'entre eux se sont d'ailleurs effondrés latéralement les uns sur les autres, un peu comme des dominos. Aucune trace de cairn n'est visible à travers l'humus et aucun mobilier n'est connu.

### 3.2 Les Mégalithes de la Genêtaie

Cette île en forme de colline oblongue aux versants aujourd'hui escarpés est la seule de tout l'archipel à posséder une concentration de mégalithes. Véritable conservatoire, elle abrite un ensemble tout à fait remarquable composé de plusieurs coffres et d'un menhir. Cet ensemble, exploré malheureusement à une date ancienne et sans doute à plusieurs reprises, a été signalé de nombreuses fois, entre autre par de Gibon (1918). Il est localisé un peu en dessous de la rupture de pente sommitale, sur une sorte de faux plat inscrit dans le versant sous le vent, au sud-est de l'îlot. Les monuments sont regroupés à l'intérieur bande étroite de 45 m de long sur 10 m de large. Trois d'entre eux, deux coffres (Genêtaie I et II) et un menhir, sont parfaitement alignés (cf *infra* fig. 16). Il est possible que seule une partie de ce site nous soit parvenue et

qu'à l'origine d'autres structures aient existé plus en contrebas, sur des glacis périglaciaires au-dessus du platier rocheux et aujourd'hui décapés par l'érosion. Il est intéressant de noter à ce sujet que les colluvions de versants situées de part et d'autre du chenal séparant la Genêtaie de la Grande Île ont livré un peu de mobilier céramique et lithique de facture pré et protohistorique lors des campagnes de relevés.

Tous ces monuments sont aujourd'hui vidés de leur contenu et encombrés de végétation (ronces, ajoncs). Il n'existe apparemment aucun compte-rendu de fouilles ni aucune relation bibliographique des explorations qui ont pu y être faites.

### *3.2.1 Le coffre de la Genêtaie I*

Le coffre est constitué de deux supports latéraux qui délimitent la chambre (fig. 14). Les dalles sont de plus grandes dimensions que celles des dolmens de la Grande Île, puisqu'elles mesurent l'une 2,90 m et l'autre 2,60 m. Leurs faces d'arrachement, plus plates, sont tournées vers l'intérieur de la chambre comme en témoignent des écailles non détachées sur la dalle sud et un réseau de fractures réticulées sur la dalle nord. Les faces externes sont plus lisses mais bombées. Les supports sont inclinés vers l'intérieur.

La chambre est ouverte à son extrémité sud-est. Le chevet est marqué par un gros bloc effondré qui, en raison de son gabarit et de son implantation, ne semble pas avoir pu fermer à lui tout seul l'intervalle entre les supports. Dans l'espace laissé libre, à l'extrémité nord du support oriental, une pierre en place dont la face « parmentable » fait un angle droit avec le support, pourrait marquer les restes d'un mur complémentaire en pierres sèches. La chambre est dépourvue de table de couverture.

Elle est incluse dans un monument grossièrement circulaire, d'un peu plus de 6 m de diamètre, délimité par un pérystalithe en grande partie conservé. Les dalles qui composent cet entourage dépassent d'environ 50 cm le sol naturel. Cette particularité a permis d'observer que leurs faces planes sont tournées vers l'intérieur du cercle. Certaines dalles sont démesurément longues puisque trois d'entre elles dépassent 1,50 m et une atteint 2,70 m. En l'absence de tout nettoyage du sol, la masse tumulaire n'a pu être observée, mais la présence de pierres çà et là sous l'herbe indique qu'il peut s'agir d'un cairn.

### *3.2.2 Le coffre de la Genêtaie II*

Ce monument très semblable au précédent (fig. 15) a fait l'objet d'un nettoyage de la végétation, sans arrachage toutefois, de sorte que sa configuration a pu être appréhendée de façon plus fine. Le coffre central se compose également de deux supports latéraux longs de 2,70 m et 2,40 m. Les faces d'arrachement sont tournées vers l'intérieur de la chambre, comme en témoigne en particulier la présence d'une vasque suivie d'une rainure pré-mégalithique sur la face externe de la dalle sud. Là aussi, les supports sont inclinés vers l'intérieur.

Tout comme dans le monument précédent, la chambre est ouverte au sud-est, et le chevet semble avoir comporté une dalle effondrée trop étroite pour fermer l'intervalle entre les supports. Celle-ci repose actuellement sur le fond de la chambre. Dans l'angle nord-est, un massif de pierres empilées sur plusieurs assises et assez bien construit semble bien correspondre aux restes d'un mur parementé. Dans ces deux monuments, l'architecture du chevet semble avoir été étonnamment proche avec des analogies et une symétrie tout à fait frappantes. Si, le coffre est aujourd'hui dépourvu de couverture, une dalle de 2 m sur 1,25 m située à même le sol à 4 m de là, pourrait fort bien faire l'affaire.

La chambre est également incluse dans un monument circulaire d'environ 6 m de diamètre, mais le péristalithe est ici moins bien conservé, sauf à l'ouest où il semble au contraire être resté parfaitement intact avec des orthostates presque complètement enterrés. Entre cette façade et la chambre, un cairn en blocs hétérométriques pointant à travers le tapis végétal a clairement été mis en évidence.

### 3.2.3 *Le menhir cassé*

Il s'agit d'un bloc allongé aujourd'hui couché et cassé en deux (fig. 16). Sa hauteur initiale restituée est de 4,45 m, pour une largeur de 1 m à la base à 0,85 m au sommet et une épaisseur comprise entre 0,40 à 0,50 m. Son identification comme pierre dressée est indiscutable. Elle est attestée par l'existence, à l'une de ses extrémités, de très spectaculaires marques de météorisation post-mégalithiques (Sellier, 1991). Celles-ci consistent en cannelures longues de 25 à 30 cm qui partent du sommet de la pierre, tant sur la face visible que sur la face tournée vers le sol, et en petits pinacles de résistance séparés par un début de vasque sur la convexité sommitale (fig. 17). La direction des cannelures, bien parallèles à l'allongement du menhir, indique qu'à l'origine, celui-ci était strictement vertical. L'autre extrémité correspondant à la base ne porte aucune marque de météorisation. Elle est très aiguë comme si elle avait fait l'objet d'un épannelage sommaire. Une des faces du menhir dessine un méplat patiné de brun et dont les bordures sont soulignées par un petit ressaut centimétrique. Ce caractère morphologique qui

signale une l'existence d'une ancienne discontinuité dans le granite, pourrait marquer la face d'extraction du bloc.

A une date malheureusement inconnue, le menhir a été abattu et brisé. Aucune marque évidente de débitage n'a été observée sur sa cassure. La partie inférieure dont la base est parfaitement dégagée au centre d'une zone fouillée anciennement, recouvre légèrement la partie supérieure qui semble avoir glissé sous elle.

### 3.2.4 La Genêtaie III

Ce monument à fleur de terre est indiqué ici comme probable mégalithe (fig. 18). Totalement inédit, il se compose de quatre orthostates encore en place disposés suivant un cercle approximatif de 2,50 m de diamètre. Ces quatre pierres groupées deux à deux sont séparées, à l'est, par l'affleurement et un bloc, et, à l'ouest, par deux autres pierres couchées qui pourraient avoir fait office d'orthostates. Deux dalles épaisses de 35 à 40 cm et inclinées vers le centre de la structure occupent l'espace interne. Elles semblent correspondre à un système de couverture. L'une d'elle repose d'ailleurs encore en partie sur l'un des orthostates, malheureusement le moins net. Ces orthostates ne dépassent du sol que de 20 à 30 cm et possèdent pour trois d'entre eux des faces planes tournées vers le centre. Les dalles centrales ont apparemment leur face d'arrachement tournées vers le ciel. Celles-ci sont marquées par des ressauts périphériques.

### 3.2.5 Autres monuments

Le cromlech mentionné par Gibon au sommet de l'îlot paraît correspondre au périlithé d'un coffre détruit. Il s'agit d'une structure approximativement circulaire d'environ 6 m de diamètre, formée de petits blocs ne dépassant pas 0,60 m de haut et disposés à intervalles irréguliers. Observée en 1994 mais non relevée, elle a été activement recherchée en 2007, sans succès cependant, en raison d'une progression importante du couvert arbustif de genêts et d'ajoncs.

## 3.3 Éléments de comparaison

Des monuments très comparables, dolmens et coffres, sont connus dans les autres îles anglo-normandes, en particulier les *cists-in-circle*. Ils apparaissent, au sein du mégalithisme atlantique, comme une spécificité de ces îles. Ils sont surtout abondants à Guernesey et à Herm. De dimensions variées, ces monuments n'offrent pas de réelle standardisation typologique et

peuvent appartenir à différentes périodes, mais ne remontent pas en général au-delà du 3<sup>ème</sup> millénaire (Patton, 1995 ; Sébire, 2005). Il existe également un certain nombre de cistes ou de coffres simples non inscrits dans des cercles de pierres. Ces sites sont parfois complexes comme celui de l'Islet à Guernesey qui présente plusieurs cercles accolés. D'autres comme la Hougue des Platons à Jersey ne possèdent qu'un tout petit coffre central de ½ m<sup>2</sup>. Certains sont cependant la copie conforme de ceux de Chausey. C'est le cas notamment de la Ciste de Tourgis à Aurigny qui subsiste encore de nos jours.

Leur mobilier n'est jamais antérieur au Néolithique final (Kendrick, 1928), mais demeure chronologiquement mal daté faute de parallèles éclairants. Des vases tronconiques à fond plats ornés d'anses alternant avec des boutons comme ceux de l'Islet ou de la Hougue des Platons pourraient tout aussi bien trouver leur place à l'âge du Bronze ancien. Certains monuments en particulier à Herm, ont livré des vestiges campaniformes et d'autres encore, comme les cistes simples de Catoroc ou de la Hougue au Comte à Guernesey, contenaient un mobilier du second âge du Fer.

### 3,4 Résultats des prospections pédestres sur les îlots

Les îlots toujours émergés sont couverts d'une végétation très couvrante d'herbacées et d'épineux qui rendent la prospection malaisée et l'observation directe du sol presque toujours impossible. Bien que leur topographie relativement escarpée et l'aridité des sols n'en fassent guère des points d'appel pour une occupation domestique ancienne, la possibilité d'y repérer des monuments mégalithiques et des espaces funéraires ou cultuels, comme à la Genêtaie, méritait d'être vérifiée. A l'exception de quelques îlots relativement plats et de surface monotone, (Plate Île, Le Grand Puceau, La Meule...), la présence de nombreux pointements rocheux, qui sont propres aux paysages du granite lorsque la couverture meuble d'altérites a été découpée par l'érosion, vient en permanence parasiter l'identification des éventuelles structures construites.

La prospection a porté sur les îlots suivants :

- La Houlée
- La Houston
- La Meule
- Plate Île

- Le Grand Colombier
- Le Petit Colombier
- Le Grand Puceau
- Aneret
- Le Grand Romont
- Le Petit Romont
- Les Huguenants (3 îlots).

Force est de constater qu'aucun monument véritablement probant n'a été découvert. La seule « anomalie » est une petite pierre dressée sur l'îlot nord-ouest du groupe des Huguenants. Isolée à côté d'un affleurement, elle semble difficilement naturelle et mesure 1 m de large, 0,30 m d'épaisseur et 0,75 m de hauteur visible. Elle pourrait correspondre à un amer.

#### **4. Les témoins non-mégalithiques en place**

Contre toute attente, ces prospections ont permis de recueillir, la plupart du temps en microfalaise, des vestiges mobiliers en place correspondant à des traces pour moment ténues d'occupation. Il s'agit de petits lots de tessons de céramique protohistorique et de silex taillés. Outre un fragment de vase bicônique à col attribuable avec vraisemblance au 1<sup>er</sup> âge du Fer sur l'île d'Aneret (fig. 19), une petite station, Le Pont, a été découverte à l'Anse à la Truelle sur la Grande Île. Elle se compose d'une petite série de tessons de céramique modelée protohistorique, de taille centimétrique, sans décor accompagnés d'éclats de silex et d'un percuteur en grès.

##### 4.1 Le site du Pont

Ce site plus conséquent nous a été signalé par G. Argentin. Il s'agit d'un fond d'anse occupé par un schorre. Le matériel constitué de silex taillé assez frais a été récolté sur le sable de plage. L'érosion du schorre a cependant permis d'observer la formation holocène en coupe sur une hauteur de 50 cm et surtout de déterminer l'existence d'un niveau archéologique à l'intérieur de celle-ci (fig. 20). Le nettoyage de la coupe a, en effet, occasionné la découverte de quelques silex et tessons de poteries en place dans l'un des horizons stratigraphiques. La présence de niveaux tourbeux déjà signalés par Fortin (1972) au niveau des PHM au-dessus de la couche archéologique, laissait espérer beaucoup de l'étude palynologique pour apporter quelques lumières sur la fin de la remontée du niveau marin et l'insularisation de l'archipel.

Malheureusement les grains de pollens n'ont été retrouvés que dans les couches sus-jacentes au niveau archéologique (fig. 21).

#### 4.1.1 Analyse palynologique (M. Clet-Pellerin)

Dans le détail, la coupe se décompose en cinq unités stratigraphiques (US) caractérisées par des faciès sédimentaires fins de fond d'anse marine. Le sommet (USI) se compose d'un sable limoneux très organique, tourbeux avec joncheraie actuelle sur une épaisseur de 17 cm. Cette unité repose sur une couche de sable fin limoneux encore organique (USII) de 6 cm d'épaisseur, elle-même superposée à un sable fin limoneux (USIII) sur 6 cm d'épaisseur. Cet ensemble repose sur un limon sableux avec gravillons millimétriques d'arène grise, taches ocres et légères marmorisations (USIV) sur une épaisseur de 15 cm. C'est au sein de cette unité qu'a été retrouvé le matériel archéologique. Enfin, la base de coupe présente un niveau de sable gris (USV) qui n'a pu être observé que sur 6 cm d'épaisseur.

Le long de cette coupe, huit échantillons ont été prélevés pour faire l'objet d'analyses palynologiques.

#### *Lithologie*

- I**     **0 – 17 cm** : sable limoneux très organique, tourbeux avec joncheraie actuelle,
  - n° 8 de 5 à 10 cm (Ch-1)
  - n° 7 de 10 à 17 cm (Ch-1)
- II**    **17 – 23 cm** : sable fin limoneux moins organique,
  - n° 6 de 18 à 22 cm (Ch-2)
- III**   **23 – 29 cm** : sable fin limoneux,
  - n° 3 de 23 à 26 cm (Ch-3)
- IV**    **29 – 44 cm** : limon sableux avec gravillons millimétriques d'arène grise (taches ocres, légères marmorisations),
  - n° 2 de 28 à 32 cm (Ch-A)
  - n° 4 de 33 à 38 cm
  - n° 1 de 39 à 44 cm
- V**     **44 – 50 cm** : sable gris,
  - n° 5 de 45 à 50 cm

#### *Résultats*

La base de la coupe est stérile.

– Zone Ch-A

Le sommet de la couche archéologique présente un spectre pollinique très pauvre, la concentration est faible (moins de 2000 grains/gramme). La diversité taxonomique est peu élevée et les grains de pollens semblent avoir subi des remaniements (exine usée) : une seule espèce d'arbre (*Pinus*) est représentée et provient sans doute d'un transport aérien. La végétation est constituée de 98 % d'herbacées, avec les composées liguliflores, les graminées et spores de fougères (surtout *Pteris*). La présence de chénopodiacées et de cypéracées indique que l'on se trouve dans la partie haute d'un schorre remanié.

– Zone Ch-3

Dans cet échantillon, on constate l'apparition de quelques espèces d'arbres, en plus du pin : chêne, tilleul, bouleau, aulne et surtout noisetier avec un pourcentage de 9 %. La couverture herbacée, toujours constituée de liguliflores, de graminées et de fougères est caractéristique d'un pré. La diversité et la concentration s'élève.

– Zone Ch-2

La concentration dépasse 10 000 grains/gramme : les pollens déposés n'ont subi que peu de remaniements et l'assemblage pollinique correspond certainement à la végétation en place. Les pourcentages du noisetier dépassent 15 % et ceux de l'aulne atteignent 8 %. Le hêtre apparaît. Les composées liguliflores sont toujours très abondantes.

– Zone Ch-1

Au sommet de la coupe, un schorre actuel avec des chénopodiacées et *Plantago maritima* est installé. Les pourcentages de noisetier et d'aulne diminuent. La concentration pollinique est très élevée (supérieure à 20 000 grains/gramme).

### *Conclusion*

Le sommet de la couche archéologique présente une végétation remaniée, peut-être une avancée marine ? Ensuite, le substrat est colonisé par les composées liguliflores et quelques fougères. Quelques arbustes s'installent (noisetiers et aulnes). Plus tard, les arbres (chêne, tilleul, hêtre, bouleau) sont sans doute présents sur l'île. Un schorre a remplacé les prairies au sommet.



Compte-tenu des données disponibles (Clet-Pellerin, à paraître), aucun âge ne peut être donné avec certitude.

#### 4.1.2 Le mobilier archéologique (E. Ghesquière)

Outre quatre tessons modelés parmi lesquels figure un fond de vase (fig. 22, n° 1), le mobilier lithique a été collecté par G. Argentin, J.P. Fortin, D. Rossignol et nous-mêmes. Il se compose de 425 pièces, fraîches pour la plupart, formant une série apparemment homogène, qui pourrait se rapporter au début de l'Âge du Bronze ancien. La matière première utilisée est composée de galets de silex d'origine marine ramassés sur les plages situées à peu de distance du site. Le faible nombre d'artefacts issus de ces galets (6,3 artefacts par nucléus), la petite taille des nucléus ainsi que l'absence d'éclats supérieurs à quatre centimètres de longueur suggère la présence exclusive de galets de petite dimension (sans doute toujours inférieurs à 6 centimètres de hauteur). Le silex est de qualité médiocre et de fréquentes inclusions de silex grenu ou des fissures internes rendent la matière impropre à un débitage régulier.

##### *Débitage*

On constate que le débitage est orienté presque en totalité vers l'obtention d'éclats courts destinés à devenir des supports d'outils simples, tels que grattoirs et éclats retouchés. Du fait de la taille réduite des rognons, les phases d'entame et de sous-entame sont bien représentées avec un pourcentage de pièces corticales d'environ 85 %. Les supports d'outils ont été choisis de préférence dans des classes d'éclats régulières et peu corticales. Ainsi, seulement 72 % des outils sont corticaux. Les stigmates de percussion (principalement des cônes de percussion proéminents) suggèrent l'usage de la percussion interne au percuteur dur. Quelques éclats appartenant à des galets de silex bouchardés ont probablement été utilisés dans le cadre du débitage.

Il faut noter la présence d'un débitage lamino-lamellaire très marginalisé (1,5 %) qui se singularise par la présence de pièces courtes, peu régulières mais ayant subi une préparation particulière du plan de frappe (esquillement, légère abrasion).

Les nucléus sont presque exclusivement à éclats (une seule exception). Ils sont en majorité unipolaires ou croisés. Leur abandon est dû probablement à leur taille réduite, les fronts mesurant tous moins de quarante millimètres de hauteur.

##### *Outillage*

L'outillage est trop limité pour apprécier correctement la représentativité des différents types d'outils. Toutefois, la dominante de grattoirs parmi l'outillage peut être considérée comme significative. Cette catégorie est composée de pièces irrégulières. Les fronts sont déterminés par des retouches semi-abruptes à abruptes. Une des caractéristiques de l'assemblage est d'avoir livré une petite série de grattoirs de taille très réduite (entre 1 et 1,5 cm). Ces pièces peuvent être rapprochées de celles du site de Digulleville 2B (Letterlé et Verron, 1986). L'autre caractéristique de la série est de ne livrer qu'un nombre réduit (9) d'éclats retouchés ou denticulés. L'augmentation du nombre de ces derniers constitue, en effet, un bon marqueur chronologique du début de la période protohistorique.

Deux pointes de flèche sont présentes : la première est une pointe ogivale mince, façonnée par retouches directes et inverses plates (fig. 22, n° 2), la seconde est une pointe à ailerons et pédoncule<sup>4</sup>. Toutes deux sont réalisées en silex local.

Il faut également signaler la présence de deux perçoirs (dont un sur lamelle) et d'un outil prismatique émoussé (retouchoir), qui a pu servir d'élément actif de briquet.

#### *Attribution culturelle*

Bien que l'outillage ne permette aucune analyse quantitative, la simple analyse du matériel en termes de présence/absence permet une approche chronologique relativement fiable. La présence de flèches typiques, la dominance de grattoirs ainsi que le nombre limité d'éclats retouchés, sont en effet des caractères discriminants du début de l'Âge du Bronze ancien (Marcigny et Ghesquière 2003). La série la plus directement comparable est celle de Digulleville-Le Raumarais 2B attribuée au Campaniforme par la céramique. Elle est largement dominée par les grattoirs, les éclats retouchés représentent environ 15 % et les microdenticulés sont totalement absents. On note la présence de quelques armatures (ogivale et à pédoncule et ailerons). La série du Pont s'inscrit parfaitement dans cette période culturelle de réduction importante du corpus d'outils. On notera, comme à Digulleville et à Lingreville (Billard *et al.*, 1995), l'absence d'éléments microdenticulés (caractéristiques du Néolithique final) alors qu'ils se maintiennent en pourcentage réduit dans le Chalcolithique de la vallée de la Seine (Poses-ensemble7, Billard *et al.* 1994). Enfin, la pointe de flèche ogivale est typique de cette période (Lingreville III, Digulleville 2B). On notera toutefois que le débitage offre un nombre très réduit d'éléments lamino-lamellaire (1,5 %) alors qu'ils sont encore présents aux alentours de 10 %

---

<sup>4</sup>Cette dernière dans l'une des collections particulières

sur la plupart des sites chalcolithiques régionaux. Un tel pourcentage s'accorderait mieux avec les cultures postérieures (Bronze ancien), où ces éléments ont quasiment disparu.

#### 4.2 Le site mésolithique détruit de la Pointe du Phare

Au cours des prospections, des silex taillés ont été rencontrés sur les pentes de la pointe du Phare au sud est de la Grande Île. Cette petite série généralement très abîmée par le feu, du sans doute à d'anciens landages, est facilement attribuable à la période mésolithique. Elle comporte quelques armatures microlithiques des stades anciens/moyens dont une pointe à base retouchée ainsi que des nucléus unipolaires à dos cortical tout à fait typiques (fig. 23).

La présence des tels vestiges sur des pentes très escarpées impropres à tout lieu de séjour, correspond à un modèle de localisation maintenant bien connu et attesté à de multiples reprises. Les recherches menées dans le nord Cotentin (Ghesquière, 2016) ont montré que les sites de promontoire étaient particulièrement recherchés au Mésolithique ancien et moyen, sans qu'on sache d'ailleurs très bien pourquoi ces lieux étaient autant prisés (postes d'observation, clairières naturellement déboisées etc.). Ces sites ont en général occasionné des occupations très importantes (plusieurs centaines de milliers de pièces) qui s'accompagnent d'un saupoudrage périphérique de vestiges lithiques, notamment sur les pentes. Dans le cas du site du Phare, c'est vraisemblablement un tel schéma qui doit s'appliquer, mais ici le gisement proprement dit a été entièrement détruit par les installations (fort, phare) qui occupent toute la surface du promontoire. L'âge boréal probable de cette industrie correspond à la fin du peuplement pré-insulaire de l'île.

Un schéma similaire pourrait également être appliqué au Gros Mont où ont été recueillis quelques artefacts dont une lamelle tronquée (fig. 22, n° 3).

#### 4.3 Les stations de surface de l'estran

Certaines se sont avérées être des leurres. Il s'agit d'amas de blocs de silex et de débris plus ou moins roulés qu'une pratique du milieu nous a finalement conduits à interpréter comme d'anciens lests de bateaux. De tels amas de quelques mètres de long seulement, toujours de composition pétrographique homogène mais constitués de roches allochtone comme des grès rouges, des poudingues ou des silex ont en effet été remarqués en différents points de l'estran.

Des stations préhistoriques existent cependant bel et bien qui témoignent d'une occupation assez intense de ce qui n'était pas encore un archipel mais une grande île peu escarpée. L'essentiel des données acquises est le fruit des prospections de P. Pruvost. Les vestiges recueillis sont exclusivement des silex taillés, malheureusement roulés et altérés. Leur concentration en des points bien précis ne semble pas liée uniquement aux courants de marées mais, au contraire, au démantèlement plus ou moins sur place de sites d'habitat terrestres. Une des surprises de la prospection a été de constater que des lambeaux de formations superficielles pléistocènes existaient encore par endroits sur l'estran et en particulier à l'emplacement de l'une de ces stations. Celui qui a pu être observé à la Houlée montrait un loess hydromorphe traversé par un petit réseau de fentes polygonales recouvrant, en bas de la plage sableuse, une arène argileuse micacée également hydromorphe de couleur gris ocre. Ce témoin inattendu signifie que le décapage du platier rocheux n'est pas total et qu'il est peut-être même moins important qu'on l'imagine a priori. Il signifie aussi que dans des secteurs pauvres en énergie, comme ce petit cordon entre deux îlots, les témoins d'occupations préhistoriques ont pu ne subir qu'une simple remobilisation sans déplacements importants. La présence de pièces relativement fraîches dans ces ensembles plaide également en ce sens. Dans la mesure où les prospections n'ont pas permis de retrouver les sites « nourriciers » de ces stations sur les versants dénudés et abrupts des îlots qui les bordent, il est possible que le mobilier vienne à chaque fois de couches encore en place sous le sable de plage et que le modelé topographique de Chausey préhistorique ne soit finalement pas très éloigné de celui que l'on peut voir aujourd'hui à marée basse.

#### 4.3.1 *La Houlée*

Cette station a livré 442 pièces plus ou moins roulées, certaines étant presque fraîches. Seules les pièces possédant un bulbe reconnaissable ont été prises en compte. Du point de vue morphoscopique, la série se partage en deux lots numériquement équivalents, l'un en silex ocre brun cireux à jaune pâle, l'autre en silex gris bleu à blanc. Quelques pièces en silex noir lustré complètent l'ensemble. Les décomptes séparés par type de silex ont montré que l'ensemble pouvait se classer dans une seule et même série indistincte.

Le débitage laminaire est insignifiant (10 pièces). Une seule pièce a un rapport d'allongement élevé (# 2,5). Le débitage à la pierre est attesté dans deux cas et la percussion indirecte dans un cas, le reste n'étant pas observable car trop émoussé.

Le débitage d'éclats est prépondérant. On trouve le plus souvent un débitage à la pierre et parfois au percuteur tendre ou même en percussion indirecte (bulbes plats avec lèvre débordante

même sur des éclats très larges). Les doubles bulbes coalescents ou les cônes très marqués sont fréquents, mais il n'y a pas de débitage sur enclume attesté. Le débitage est en général de petite taille (< 5 cm, moyenne 2 à 3 cm).

Les nucléus (20 pièces et 1 tablette) sont pour l'essentiel globuleux polyédriques. Quatre seulement sont unipolaires. Le débitage côtier sur enclume n'est pas attesté ici, ni dans aucune autre série de l'archipel d'ailleurs.

L'outillage comporte 36 pièces (12,3 %). Il est dominé par les grattoirs : 19 simples sur éclat, 1 double sur éclat, 1 caréné denticulé et 1 sur bout de lame cassée, soit 22 pièces (2/3 de l'outillage). Le reste comporte 2 racloirs, 1 denticulé latéral épais, 3 éclats retouchés dont un en perceur, 2 couteaux à dos (l'un naturel, l'autre abattu), 1 fragment de prismatic, 2 flèches tranchantes triangulaires à retouches abruptes de bords (fig. 22, n° 4 et 5), 1 fragment indéterminé, 1 fragment de percuteur et 1 genre de « punch » (galet allongé esquillé aux deux extrémités).

Cette série s'intègre indiscutablement dans le Néolithique au sens large. La présence conjointe d'un couteau à dos abattu, de flèches tranchantes, de grattoirs simples abondants et la faiblesse du débitage laminaire sont des caractères que l'on retrouve en Nord Cotentin sur le site néolithique moyen II de Herqueville (Chancerel *et al.*, 1996) où la présence abondante de céramique a permis un très bon calage chronologique. L'industrie de la Houlée n'est cependant pas assez riche ni diversifiée pour que cette comparaison soit valide.

Dans le matériel collecté figurent 3 silex de grand module (6 à 8 cm) qui tranchent sur le reste de la série et parmi lesquels se trouve un très bel éclat Levallois à talon facetté convexe typique du Paléolithique moyen (fig. 22, n° 6). L'état parfaitement frais de cette pièce vient ajouter un argument supplémentaire à la conservation, sans doute encore importante, de formations pléistocènes continentales sous la plage actuelle. Les seuls vestiges de formations quaternaires actuellement accessibles sont ceux de la plage émiennaise qui ont été identifiés sur la Grande Île, autour de la Pointe de l'Epail, juste au-dessus des PHM actuelles.

#### 4.3.2 *Le Grand Romont*

Cette station a livré 50 pièces toutes très roulées, à l'exception d'une seule trouvée en microfalaise. Son originalité vient de l'absence complète de silex jaunâtre, l'ensemble étant confectionné dans le silex patiné en blanc-bleuté, gris ou blanc. Le débitage laminaire est présent avec 6 pièces larges et trapues, débitées pour celles qui ont un bulbe visible, à la pierre dure (bulbes saillants). Dans le débitage d'éclats, figurent une pièce à talon facetté typiquement Levallois (fig. 22, n° 8) et quatre à talons dièdres. L'outillage est réalisé sur de très petits

supports (< 3 cm), alors qu'il existe dans la série des éclats bien plus grands (jusqu'à 7 cm). Il ne comporte que des grattoirs et des éclats retouchés grattoiriformes. L'ensemble certainement hétérogène est indatable.

#### 4.3.3 Le Petit Colombier

Cette station a livré 146 pièces très roulées pour la plupart. L'essentiel est en silex à patine jaunâtre, le silex gris-bleuté ne concernant que quelques pièces. Le débitage de petite taille (< 5 cm) est exclusivement tourné vers la production d'éclats. Les bulbes marqués parfois proéminents et les talons larges montrant un angle de frappe supérieur à 90° signalent une percussion à la pierre. Il n'y a apparemment aucune trace de débitage au percuteur tendre ou de percussion indirecte. Les nucléus (13 pièces) sont polyédriques. L'outillage (10 pièces) comporte 9 grattoirs dont 5 sont carénés avec un front plus ou moins vertical, et 1 sorte de pic sur face plane à retouches latérales très abruptes plutôt de type clactonniennes.

Le matériel recueilli comporte un fragment d'éclat Levallois à talon facetté indiscutable (fig. 22, n° 7). Un *chopping tool* sur galet et un très gros galet testé comportant un front continu unipolaire complètent cet ensemble.

### Conclusion

Le patrimoine préhistorique de l'archipel de Chausey apparaît finalement bien plus prometteur que ne laissaient présager les seules mentions anciennes antérieures au redémarrage des prospections (Chancerel *et al.*, 1990). Des vestiges du Paléolithique moyen remaniés sont de bons indices d'occupations dont les anfractuosités des côtes rocheuses pourraient receler des éléments encore en place. Le Mésolithique y apparaît plus conséquent avec des indices là encore aujourd'hui en position secondaire sur les pentes de points hauts, le Phare et le Gros Mont, suivant en cela un type de localisation en promontoire particulièrement bien attesté dans la presqu'île du Cotentin et également dans les autres îles (notamment Lihou à Guernesey ; Conneller *et al.*, 2016).

C'est surtout avec la période Néolithique que les traces se densifient avec de nombreux points de trouvaille de matériel roulé certainement diachronique et surtout avec les monuments mégalithiques.

Le cromlech de l'Œillet, avec sa configuration inédite, est pour l'heure un *unicum* dans le mégalithisme atlantique. Sa liaison avec des lignes de blocs visiblement sécantes, pour les principales, avec les directions de fractures du granite reste à approfondir. Elles déterminent un

ensemble certainement plus complexe dont la chronologie échappe encore sans une véritable fouille. L'existence de dispositifs de fondation des blocs, qui n'a été testé qu'en un point, montre que ceux-ci ont peut-être été largement déchaussés par un abaissement de la surface d'alors. L'âge de l'ennoiement du monument, avéré aujourd'hui par des données consolidées sur la remontée post-glaciaire du niveau marin dans le golfe normano-breton, a été une heureuse surprise. Il s'inscrit en effet dans le Néolithique moyen où il ne paraît pas pouvoir être plus récent que 3700 av. J.-C. Ce qui renvoie l'érection des monolithes, que l'on peut supposer ne pas avoir forcément été installés à même le littoral, à une période plus ancienne pouvant aller jusqu'à 4900 av. J.-C. L'intervalle de confiance standard resserre la fourchette entre 4700 et 4100 av. J.-C., avec un âge médian à 4500 av. J.-C., mesures qui en font un monument contemporain d'Er Lannic et d'un grand nombre de stèles d'Armorique, parfois elles-aussi d'ailleurs en partie immergées (Cassen *et al.* 2010a et b), tout comme, pour le domaine funéraire régional, du tertre des Fouillages à Guernesey.

Ainsi, dans le golfe normano-breton comme dans le Morbihan, des manifestations architecturales singulières – dans leur volonté d'éternité – et inédites pour cette raison dans la préhistoire de l'Europe, accompagnent une phase de mutation radicale qui achève le processus de la néolithisation. Tumulus géants, alignements, haches polies inestimables en jade alpin ... sont autant de signes qui témoignent d'une bascule dans un monde hautement structuré avec des commanditaires (puissants), des hommes de l'art (savants) et un *vulgum pecus* (exécutant), c'est-à-dire un monde incomparablement inégalitaire. Pas très loin du nôtre finalement.

Les autres monuments sont des petites chambres en coffre à l'architecture assez stéréotypée. Les montants latéraux sont formés d'orthostates à priori mises de chant, ce qui constitue un particularisme remarquable. Ceux de la Genêtaie ont conservé un périlithite qui les rend proches des édifices en ciste des grandes îles. Comme ces derniers, ils pourraient ressortir à une phase tardive du Néolithique, à l'image du site d'occupation repéré au Pont.

#### Annexe : Données altimétriques

##### **Îles Chausey**

Les RAM (édition 2020) donnent un niveau des PHMA à + 14.44 m CM au port de Grande-Île (Îles Chausey). La différence entre le zéro hydrographique et le zéro NGF est de 7,00 m. Les PHMA sont donc situées à l'altitude de + 7,44 m NGF.



La base du Cromlech est située – 4.94 m sous le niveau des PHMA actuelles.

Le niveau marin relatif à – 5 m par rapport à l'actuel est daté à : 6450 cal.BP (âge médian) selon le modèle de Garcia-Artola *et al.* 2018 – région #3 – avec des incertitudes à 6050-6650 cal.BP (1 sigma, soit  $\pm 300$  ans) et à 5650-7850 cal.BP (2 sigma, soit  $\pm 1000$  ans).

### **Er Lannic**

Les RAM (édition 2020) donnent un niveau des PHMA à + 3,15 m CM au port de Le Logeo.

La différence entre le zéro hydrographique et le zéro NGF est ici de 1.066 m.

Les PHMA sont donc situées à l'altitude de + 2.084 m NGF.

L'altitude des blocs les plus bas d'Er Lannic est de – 2.5 m NGF (environ), c'est à dire – 4.5 m environ sous les PHMA actuelles.

Le niveau marin relatif à – 4,5 m par rapport à l'actuel est daté à : 6450 cal.BP selon le modèle de Garcia-Artola *et al.* 2018 – région #3 – avec des incertitudes à 6750-6150 cal.BP (1 sigma, soit  $\pm 300$  ans) et à 7000-5700 cal.BP (2 sigma, soit  $\pm 650$  ans).

### **Site de Parco/Porh Fetan**

Les RAM (édition 2020) donnent un niveau des PHMA à + 5,87 m CM au port de Port Haliguen.

La différence entre le zéro hydrographique et le zéro NGF est ici de 2.699 m.

Les PHMA sont donc situées à l'altitude de + 3.171 m NGF. La stèle 22 de l'alignement sud-ouest du site de Parco/Porh Fetan (Cassen *et al.*, 2010b, fig.6) présente une base située 10 cm sous le niveau de la mer par coefficient de 112-116. L'altitude indiquée par les auteurs dans la publication est de – 3.5 m NGF (sur une donnée GPS dite à confirmer). Dans ce secteur, le niveau des BMVE est à – 1,95 m NGF. On peut estimer que la base de la stèle 22 se situe à l'altitude de – 2,05 m NGF, c'est-à-dire – 5,22 m environ sous les PHMA actuelles.

Le niveau marin relatif à – 5,22 m par rapport à l'actuel est daté à : 6850 cal.BP selon le modèle de Garcia-Artola *et al.* 2018 – région #4 – avec des incertitudes à 7050-6850 cal.BP (1 sigma, soit  $\pm 100$  ans) et à 7250-6350 cal.BP (2 sigma, soit  $\pm 450$  ans).

### Remerciements :

Qu'il nous soit permis de remercier toutes les personnes qui ont contribué à rendre possible cette opération : Mr Philippe Antoine, Président de la S.C.I. propriétaire de la presque totalité de l'archipel, pour nous avoir autorisés à effectuer ce travail, la DIREN qui a mis à notre



disposition l'ancien sémaphore pour notre hébergement, Gilbert Hurel qui nous a prêté un doris, Paul de Saint-Front qui a apporté aux terriens que nous sommes les indispensables rudiments de matelotage et bien sûr Hervé Hillard qui nous a accueillis et guidés sur place. Jean-Pierre Lautridou † du Centre de Géomorphologie du CNRS, Jean-Paul Auffret du Laboratoire de Géologie marine et Joël Cosson † du Laboratoire d'Algologie fondamentale et appliquée de l'Université de Caen, ont bien voulu nous apporter chacun pour ce qui le concerne, toutes les informations utiles pour la caractérisation des niveaux marins.

### Notes bas de page

<sup>(1)</sup> : Sauf mention contraire, les illustrations sont de A. Chancerel.

<sup>(2)</sup> : Le relevé originel a été effectué par moitié selon deux systèmes différents, carroyage pour l'une et triangulation pour l'autre, a abouti à une forme (en cercle aplati) qui s'est avérée discordante par rapport aux photos aériennes de l'IGN.

<sup>(3)</sup> : Relevé Thérèse Mercier conservé au Sra de la Drac de Caen. Il a semble-t-il été complètement détruit au tournant des années 1980-90 par un aménagement paysager dans le parc du château.

<sup>(4)</sup> : Cette dernière dans l'une des collections particulières.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BARTHELEMY G. 1973 – *Les Îles Chausey. Historique, navigation, écologie*, éd. du Pélican, 126 p.

BILLARD C. BERNARD V., BOUFFIGNY A., LEDIGOL Y. et QUEVILLON S. 2010 – « Barrages à poissons. Sources documentaires et problématiques sur les pêcheries fixes pré- et protohistoriques », in BILLARD C., LEGRIS M. *Premiers néolithiques de l'Ouest*, Presses universitaires de Rennes, Archéologie et Culture, p. 377-399 ;

BILLARD C., CLET-PELLERIN M. et LAUTRIDOU J.-P. 1995 – « Un site protohistorique littoral dans le havre de la Vanlée à Lingreville et Bricqueville-sur-Mer (Manche) », *Revue Archéologique de l'Ouest*, n°12, p. 73-110.

BILLARD C., AUBRY B., BLANCQUAERT G., BOURHIS J.-R., HABASQUE G., MARINVAL P., PINEL C. ROPARS A. et collaborateurs 1994 – « Poses - Le Vivier - Le Clos-Saint-Quentin (Eure). L'occupation de la plaine inondable au Néolithique et au début de l'Âge du Bronze », *Revue Archéologique de l'Ouest*, n° 11, p. 53-113.

BILLARD C., DAIRE M.-Y. et MARTIN C. (dir.) 2016 – « Un premier inventaire des sites préhistoriques submergés au large des côtes françaises », *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 29, p. 5-49.

BILLEAUD I., 2007 – *Dynamique de construction d'un prisme sédimentaire littoral en régime mégatidal (la Baie du Mont-Saint-Michel)*. Thèse de Doctorat, Université de Caen Basse Normandie, Caen, 239 p.

BLOT J. et RABALLANT C. 1995 – « Contribution à l'étude des cercles de pierres du Pays Basque », *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, tome 92, n°4, p. 525-548.

BOURDE DE LA ROGERIE H. 1899 – « Les Îles Chausey » in *La Normandie monumentale et pittoresque*, Manche t. II, Le Havre, Lemale et Cie, p. 265-271.

BRIARD J. et LE GOFFIC M. 1988 – « Un observatoire préhistorique à Ouessant. L'enceinte de pierres de Pen ar Land », *Journées préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Université de Rennes , p. 8-11.

BURL A. 1989 – *The stones circles of the British Isles*, Yale University Press, seventh printing, 410 p.

CASSEN S., BALTZER A., LORIN A., SELLIER D., BOUJOT C., MENIER D. et ROUSSET J.-M. 2010a – « Prospections archéologiques et géophysiques de stèles néolithiques submergées en Baie de Quiberon (Morbihan). *Cahiers d'archéologie subaquatique*, 18, p. 5-32.

Chancerel A., Stéphan P., Ghesquière E., Clet-Pellerin M. (2022). Le cromlech de Chausey (Granville, Manche) dans son environnement préhistorique. *RAO - Revue Archéologique de l'Oues*. Sous-presse

CASSEN S., BOUJOT C., ERRERA M., MENIER D., PAILLER Y., PETREQUIN P, MARGUERIE D., VEYRAT E., VIGIER E., POIRIER S., DAGNEAU C., DEGEZ D., LORHO T., NEUVEU-DEROTRIE H., OBLETZ C., SCALLIET F. et SPARFEL Y. 2010b – « Un dépôt sous-marin de lames polies néolithiques en jadéite et sillimanite, et un ouvrage de stèles submergé sur la plage dite du Petit Rohu près Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) », *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 107, n° 1, p. 53-84.

CASSEN S., GRIMAUULT V. et OBELTZ C. 2019 – « Architectures monumentales néolithiques submergées en Morbihan », *Les nouvelles de l'archéologie*, 156, p. 60-66.

CASSEN S. et VAQUERO LASTRES J. 2003 – *Les marches du Palais. Recherches archéologiques sur alignements de stèles et tertres funéraires néolithiques autour de la baie de Quiberon (Morbihan)*, Laboratoire de Préhistoire récente et Protohistoire de l'Ouest de la France, université de Nantes, 155 p.

CHANCEREL A. et FICHET de CLAIRFONTAINE F. 1990 – « Première campagne de prospection sur les îles Chausey (Manche) », *Bulletin de l'Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les îles, A.M.R.A.I.*, n° 3, p. 41-45.

CHANCEREL A., LEPAUMIER H., GHESQUIERE E., LE GOFF I et MARGUERIE D. 2021 – « La Butte du Hou à Sarceaux (Orne), un monument funéraire néolithique exceptionnel », in CHANCEREL A., GHESQUIERE E., CLIQUET D. *La préhistoire dans le Bocage ornais et ses abords*, Le Pays Bas-Normand, n° 323-324, p. 85-128.

CHANCEREL A., MARCIGNY C. et GHESQUIERE E. 2006 – *Le plateau de Mondeville (Calvados), du Néolithique à l'âge du Bronze*, Documents d'Archéologie Française (DAF), n° 99, 205 p.

CHANCEREL A., MARCIGNY C., GHESQUIERE E. et VERRON G. 1996 – « Le site néolithique moyen II des Treize Vents à Herqueville (Manche) », *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, tome 93, n°2, p. 241-248.

CHEVREMONT A. 1882 – *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le golfe normano-breton*, E. Leroux éd. Paris, 479 p.

CLET-PELLERIN M. (à paraître) – « Contexte chronostratigraphique et variations des niveaux marins », in CLIQUET D. *et al.* Les environnements des occupations humaines pléistocènes de Normandie (France) dans leur cadre chronologique, ERAUL 145.

CONNELLER C., BATES M., BATES R., SCHADLA-HALL T, BLINKHORN E, COLE J., POPE M., SCOTT B., SHAW A., et UNDERHILL D. 2016 – « Rethinking human to sea-level rise : the mésolithic occupation of the Channel Islands », *Proceedings of the Prehistoric Society*, 82, p. 27-71.

DESCHAMPS DU MANOIR abbé J. 1873 – « L'archipel de Chausey », *Mémoires de la Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts d'Avranches*, t. IV, p. 159-170.

DORE F., DUPRET L., LAUTRIDOU J.-P. et HOMMERIL P. 1988 – *Notice explicative de la feuille Granville au 1/50 000<sup>e</sup>*, BRGM, Orléans, 55p.

DURAND de SAINT FRONT P. 1965 – « Les Îles Chausey », in *Granville, Arts de Basse-Normandie*, n° 36, p. 59-64.

ELHAÏ H. 1963 – *La Normandie occidentale entre la Seine et le golfe normand-breton, étude morphologique*, imprimerie Bière, Bordeaux, 624 p.

FORTIN J. 1972 – *Les sédiments et la dynamique sédimentaire dans l'archipel des Chausey (Manche)*, thèse de 3e cycle de géologie, université de Caen, 75 p.

GANDOIS H., STÉPHAN P., CUISNIER D., HULOT O., EHRHOLD A., PAUL M., LE DANTEC N. et FRANZETTI M. 2017 – « The stone fish traps of the Molène archipelago (Iroise Sea, Brittany, Western France) : a long-term tradition starting with very early megalithic constructions », *International Journal of Nautical Archaeology*. 47, 1, p. 5-27.

GANDOIS H., TORRES ELGUETA J. et QUESNEL L. 2019 – « Prospection sur estran dans l'archipel de Chausey, premiers résultats, potentiel et perspectives », *Bulletin de l'Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les îles, A.M.R.A.I.*, n° 32, p. 23-44.

Chancerel A., Stéphan P., Ghesquière E., Clet-Pellerin M. (2022). Le cromlech de Chausey (Granville, Manche) dans son environnement préhistorique. *RAO - Revue Archéologique de l'Oues*. Sous-presse

GARCÍA-ARTOLA A., STÉPHAN P., CEARRETA A., KOPP R.E., KHAN N.S. et HORTON B.P. 2018 – « Holocene sea-level database from the Atlantic coast of Europe », *Quaternary Science Reviews*, 196, p. 177-192.

Ghesquière E. 2016 – *Le mésolithique de Basse-Normandie*, Presses universitaires de Rennes, coll. Archéologie et Culture, Rennes, 409 p.

GIBON comte P. de 1918 – *Un archipel normand, les Îles Chausey et leur histoire*, réédition de 1988, L'Ancre de Marine éditeur, Saint-Malo, 541 p.

GRESSE P. et LAUTRIDOU J.-P., 1973 – « Les formations quaternaires du littoral du Golfe normand-breton entre Coutainville et Avranches », *Bulletin de l'Association Française pour l'Etude du Quaternaire*, 10 (2), p. 89-102.

HUREL C. et G. 1986 – *Les Îles Chausey, inventaire et histoire des toponymes*, Granville, 109 p.

JOURDAN abbé P. [1953] – *Les Îles Chausey*, Saint-Lô, s.d. 96 p.

JOUSSAUME R. 1986 – « Les débuts de la métallurgie dans le centre-Ouest de la France : le Campaniforme », in R. JOUSSAUME *Cultures Campaniformes dans le Centre-Ouest de la France*, GVEP n° spécial, p. 9-53.

KENDRICK T.-D. 1928 – *The archaeology of the Channel Islands. Volume 1, the Bailiwick of Guernesey*, London, 274 p.

KINNES I. 1988 – « Megaliths in action : some aspects of the neolithic period in the Channel Islands », *Archeological Journal*, vol. 145, p. 13-59.

LAUTRIDOU J.-P., CLET-PELLERIN M. et MORZADEC-KERFOURN M.-T. 1995 – « Évolution de la baie du Mont-Saint-Michel : Pléistocène et Holocène », in *Baie du Mont-Saint-Michel et Marais de Dol*, dossiers du C.E.R.A.A., supplément n° R, p. 27-31.

LETTERLE F. et VERRON G. 1986 – « Un site d’habitat campaniforme à Digulleville (Manche) », Actes du 10<sup>e</sup> colloque interrégional sur le Néolithique de Caen, *Revue Archéologique de l’Ouest*, supplément n° 1, p. 237-252.

LE ROUX C.-T. 2003 – « Les menhirs d'Armorique et leur place dans la vie des hommes du Néolithique », in GONÇALVES V.-S. (éd.) *Muita Gente, Poucas Antas ? Espaços et contextos do megalithismo*, Actas di II Colóquio internacional sobre megalithismo, Trabalhos de Arqueologia 25, IPA Lisboa, p. 371-383.

MARCHAND G. 2014 – *Préhistoire atlantique. Fonctionnement et évolution des sociétés du Paléolithique eu Néolithique*, Errances, Arles, collection Hespérides, 520 p.

MARCIGNY C. 2014 – « Du début du Néolithique moyen au Néolithique récent en Normandie et dans les îles Anglo-normandes : chronologie et sites enclos », in JOUSSAUME R., LARGE J.-M., *Enceintes néolithiques de l’Ouest de la France, de la Seine à la Gironde*, actes du colloque CRABE Néo, APC, Chauvigny, mémoire XLVIII, p. 405-418.

MARCIGNY C. et GHESQUIERE E. 2003 – *L’île Tatihou à l’âge du Bronze (Manche), Habitats et occupation du sol*, Documents d’Archéologie Française (DAF), n° 96, 192 p.

MAURY J. 1968 – « Les cercles de Pierres des Grandes Causses », *Bulletin de la Société préhistorique Française*, t. LXV, fasc. 2, p. 591-598.

MORANDIERE C. de la 1956 – « Le dernier archipel normand. Les Îles Chausey », *Études Normandes*, n°74, p. 1-16.

MORANDIERE C. de la 1956 – « Une injustice au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Les archipels normands des Minquiers et des Ecréhous sont devenus possessions britanniques », *Études Normandes*, n° 75, p. 17-36.

MORZADEC-KERFOURN M.-T. 1995 – « Coastline changes in the Armorican Massif (France) during the Holocene », in *Holocene cycles, climate, sea levels and sedimentation*, Journal of Coastal Research special issue n° 17 p. 197-203.

Chancerel A., Stéphan P., Ghesquière E., Clet-Pellerin M. (2022). Le cromlech de Chausey (Granville, Manche) dans son environnement préhistorique. *RAO - Revue Archéologique de l'Oues*. Sous-presse

MOULIN H. s.d. (ca 1850) – *Notice sur les monuments druidiques des Îles anglo-normandes du Canal de la Manche*, s.l., 16 p.

PATTON M. 1995 – *Néolithic communities of the Channel Islands*, British Archaeological Records 240, 194p.

POTICHE Vicomte de 1891 – *La baie du Mont-Saint-Michel et ses approches*, Lechevallier et Picard éd. 308 p.

REGNAULD H., JENNINGS S.-C., DELANEY C. et LEMASSON L., 1996 – « Holocene sea-level variations and geomorphological response: an example from northern Brittany (France) », *Quaternary Science Reviews*, 15 (8-9), p. 781-787.

SEBIRE H. 2005 – *The archaeology and Early History of the Channel Islands*, Stroud, Tempus, 176 p.

SELLIER D. 1991 – « Analyse morphologiques des marques de la météorisation des granites à partir des mégalithes morbihannais. L'exemple de l'alignement de Kerleskan à Carnac », *Revue Archéologique de l'Ouest*, n° 8, p. 83-97.

SEVIN-ALLOUET C, LAFORGE M., FOURIAUX F., GAUTIER N. ET HUET M. 2015 – « Programme archéologique des Îles Chausey (Granville, Manche). Premiers résultats de la campagne de prospection 2014 », *Bulletin de l'Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les îles, A.M.R.A.I.*, n° 28, p. 97-102.

TERS M. 1973 – « Les variations du niveau marin depuis 10 000 ans le long du littoral atlantique français », In *Le Quaternaire : géodynamique, stratigraphie et environnement. Travaux français récents*, Comité National Français de l'INQUA, Paris, 114-135.

THOM A. et A.-S. Et BURL A. 1980 – *Megalithic rings*, British Archaeological Reports – British Series n° 81, 405 p.

VAN DE PLASSCHE O. 1991 – « Coastal submergence of the Netherlands, NW Brittany (France), Delmarva Peninsula (VA, USA) and Connecticut (USA) during the last 5500 to 7500 sidereal



years », in R. SABADINI (éd.), *Glacial isostasy, sea level and mantle rheology*. Kluwer, Dordrecht, p. 285-300.

VINCET T., WATTE J.-P. 1995 – « Le « cromlech » de la plage du Havre (Seine-Maritime) : naissance d'un mythe, mort d'une légende, réhabilitation du souvenir d'un mode de pêche disparu », *Bulletin trimestriel de la Société Géologique de Normandie et des Amis du Muséum du Havre*, t. 82, p. 13-24.

## LEGENDE DES FIGURES



Fig. 1 : Les Îles Chausey selon les marées : au zéro des cartes marines, l'archipel laisse place à un vaste plateau oblong légèrement décliné vers le nord-est. Au sud-ouest, la dénudation du platier granitique est plus marquée (*d'après Service Hydrogéographique et Océanographique de la Marine*).



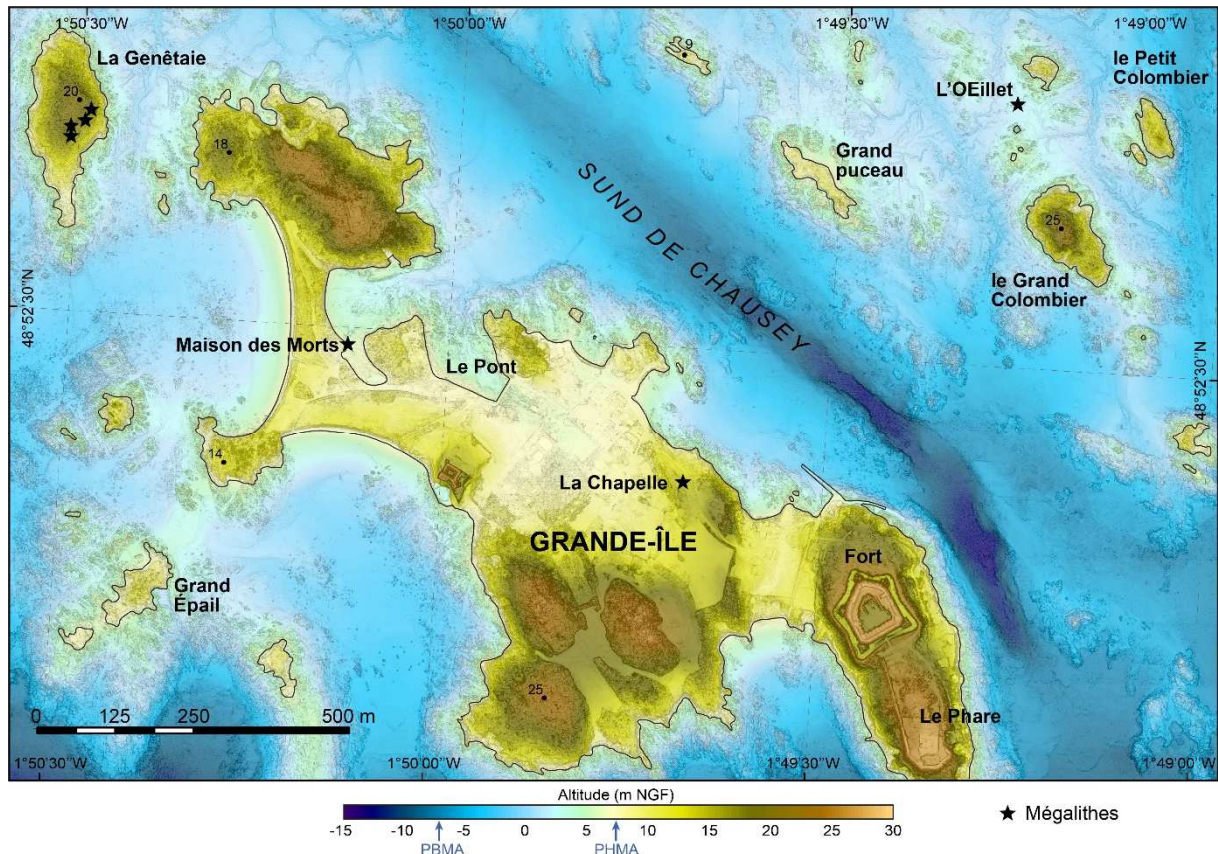


Fig. 2 : Modèle numérique d'élévations obtenu à partir des données Lidar et localisation des sites mentionnés dans le texte, sur et autour de la Grande Île (*infographie P. Stéphan*).



Fig. 3 : Le cromlech de L'Œillet à marée basse vu du sud-est. Ligne de blocs curvilinéaire se raccordant à l'îlot au second plan à gauche et blocs espacés alignés au premier plan à droite.



Fig. 4 : Le cromlech à marée descendante, les barques donnent l'échelle. Pointements rocheux naturels au second plan.

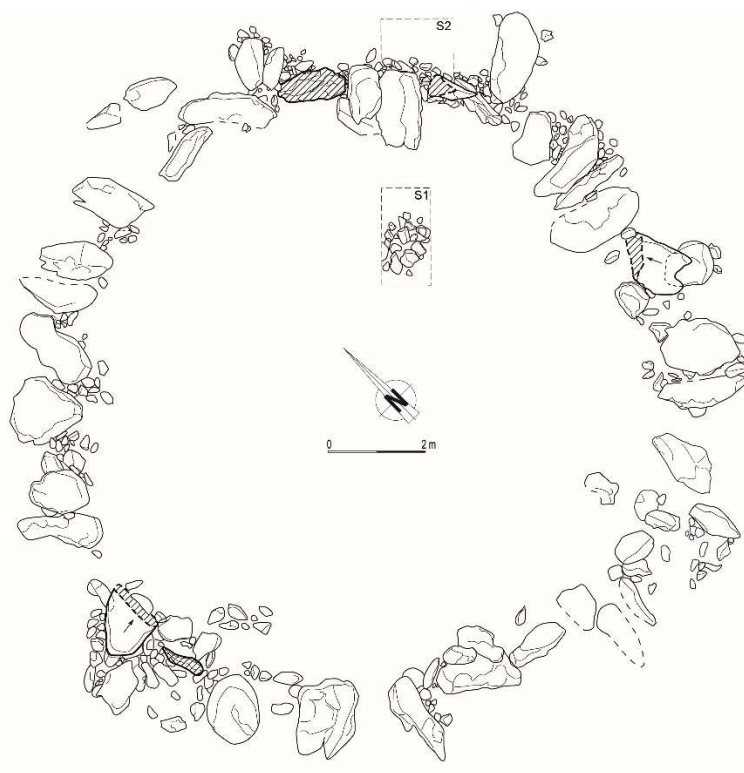


Fig. 5 : Le cromlech de l'Œillet. En hachures, les bases d'orthostates encore debout. S1 et S2 : sondages ouverts.





Fig. 6 : Structure en pierres découverte dans l'aire interne du cromlech. Sondage 1 m x 2 m.



Fig. 7 : Lignes de blocs autour du cromlech. Seules celle attenante à l'ouest et celle déconnectée au sud-ouest étaient composées de blocs apparemment sans lien avec le platier. Les lignes orthogonales au sud-est en direction du Grand Colombier restent incertaines, tout comme la liaison de petits éléments espacés les reliant au cromlech (*source : Géoportail, cliché IGN 2013-08*).

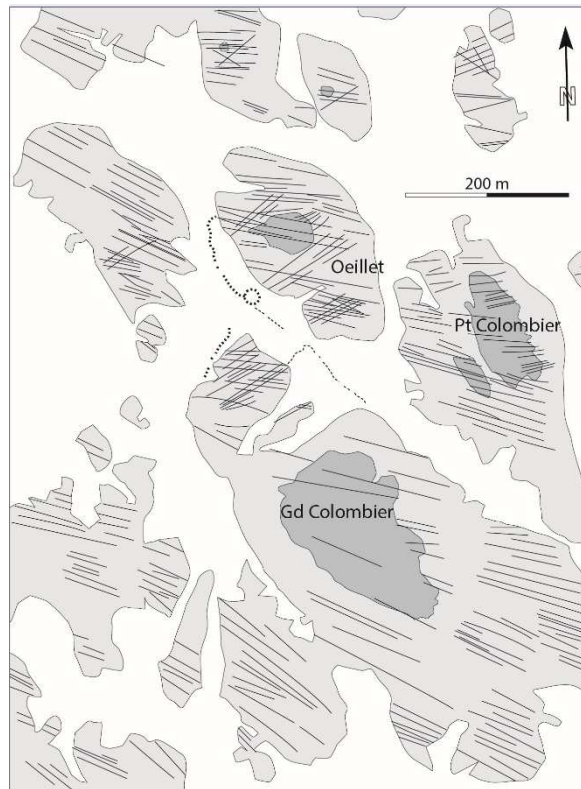


Fig. 8 : Directions des fractures dans le granite relevées par photo-interprétation autour du cromlech. En gris clair le platier rocheux et en gris sombre les terres émergées. Alignements de blocs vérifiés sur le terrain en tireté rouge épais et incertains en tireté rouge fin.



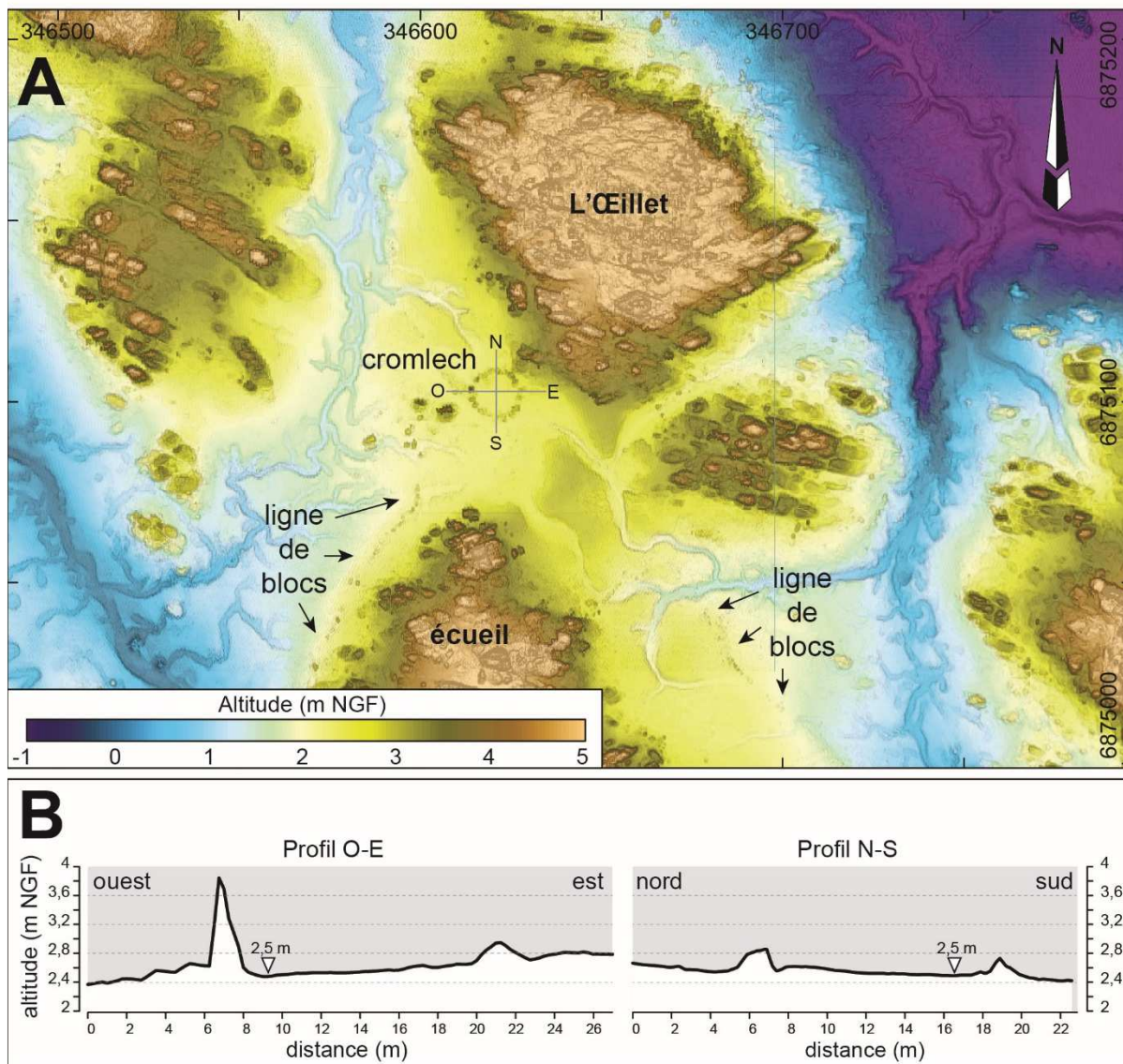


Fig. 9 : A. Modèle numérique de terrain réalisé à partir des données Lidar (source : ROLNP, 2020-04). B. Profils topographiques extraits du modèle numérique de terrain permettant d'estimer le niveau d'enneigement du cromlech à 2,50 m NGF (*infographie P. Stéphan*).

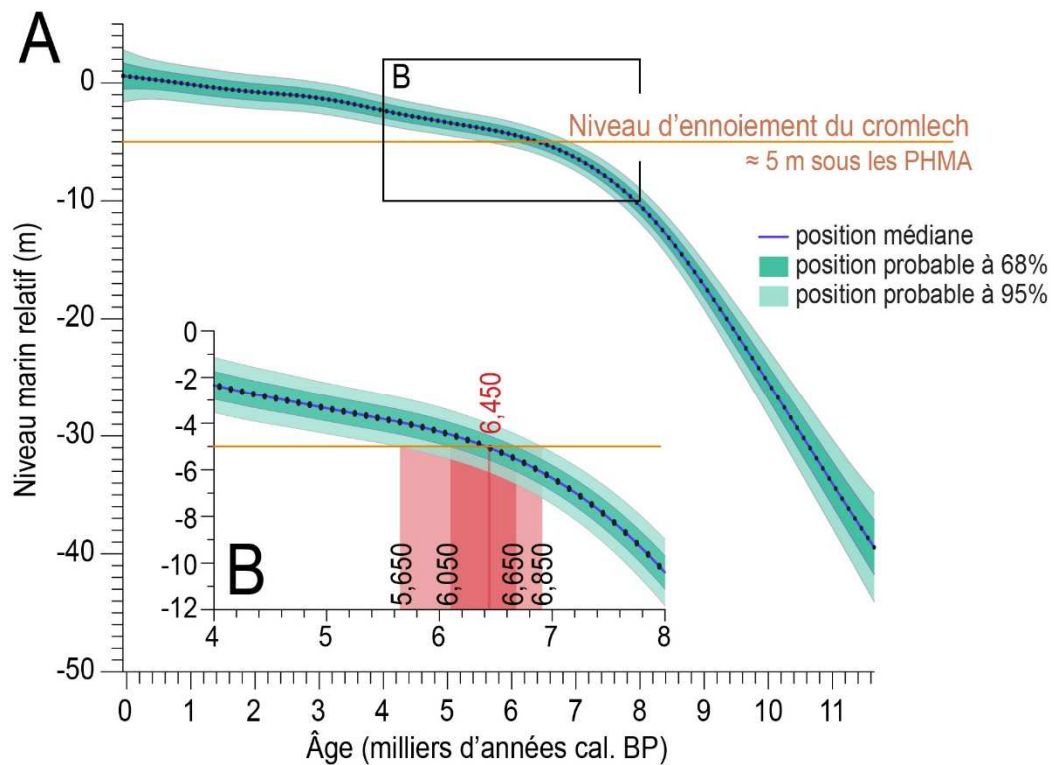


Fig. 10 : Estimation du terminus *ante quem* à l'enneiement du cromlech de l'Œillet d'après sa position par rapport aux anciens niveaux marins relatifs dans le golfe normand-breton. A.

Courbe de remontée du niveau marin relatif (Garcia-Artola *et al.*, 2018). B. Périodes d'enneiement du cromlech estimées en intégrant les fourchettes de probabilité basse et haute qui encadrent la courbe de remontée du niveau marin (*infographie P. Stéphan*).



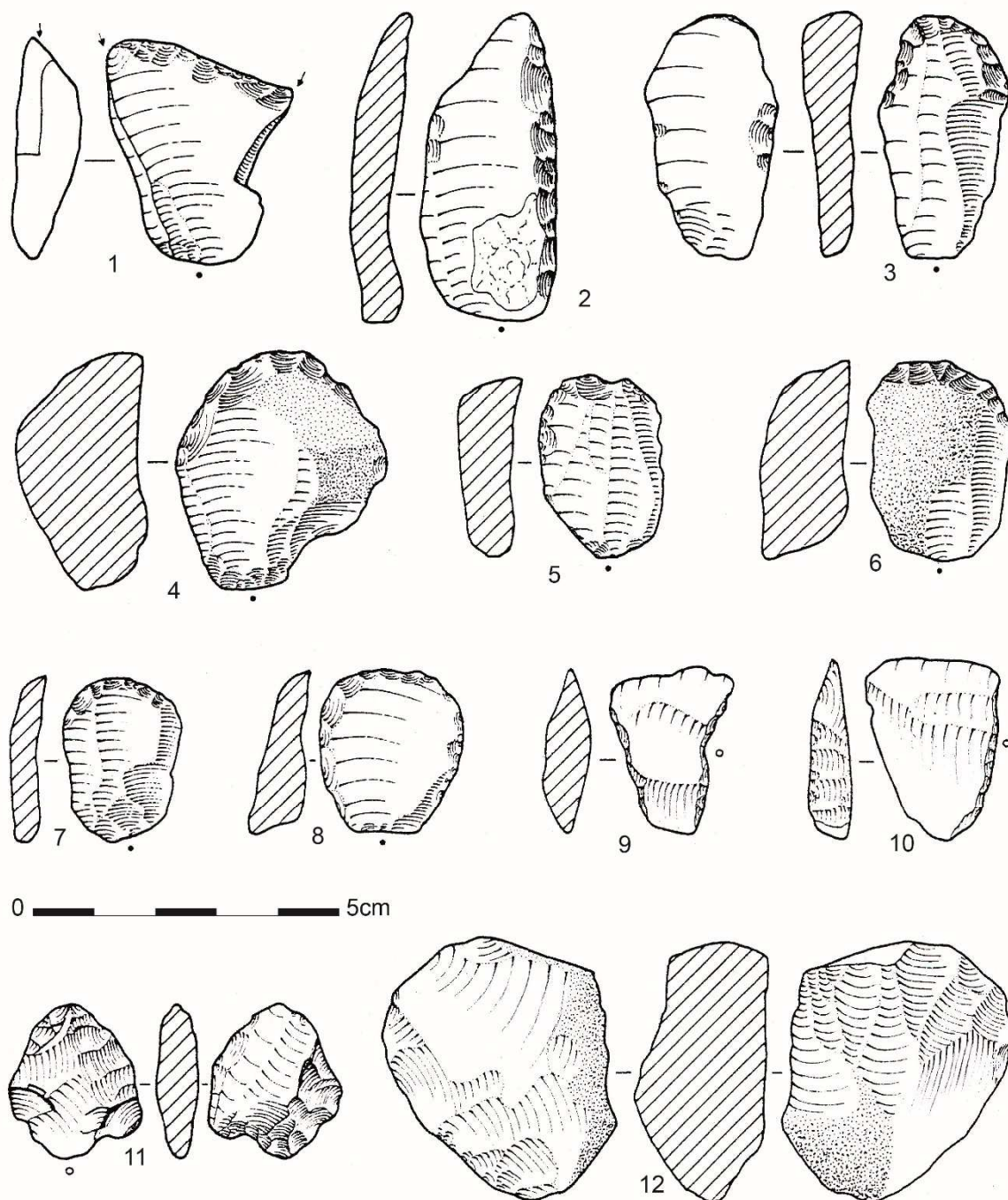


Fig. 11 : Outillage lithique recueilli aux abords du cromlech de l'Œillet. 1 : burin ; 2 : couteau ; 3 à 8 : grattoirs ; 9 et 10 : flèches tranchantes ; 11 : ébauche de flèche à ailerons et pédoncule ; 12 : nucléus (*dessins E. Ghesquière*).

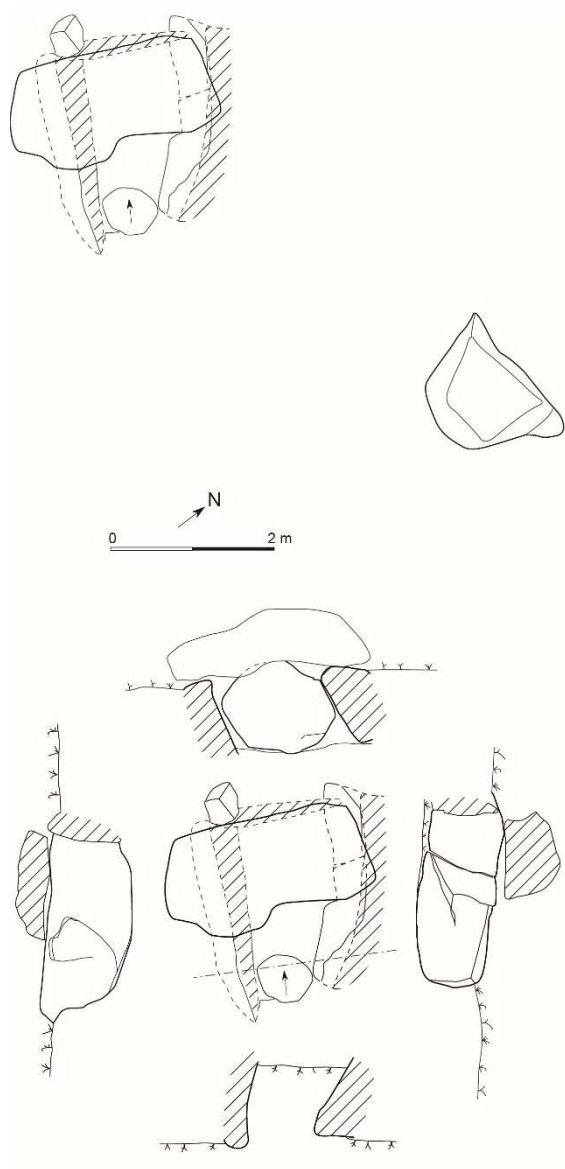


Fig. 12 : Grande Île, dolmen de la Maison des Morts, plan et élévations.

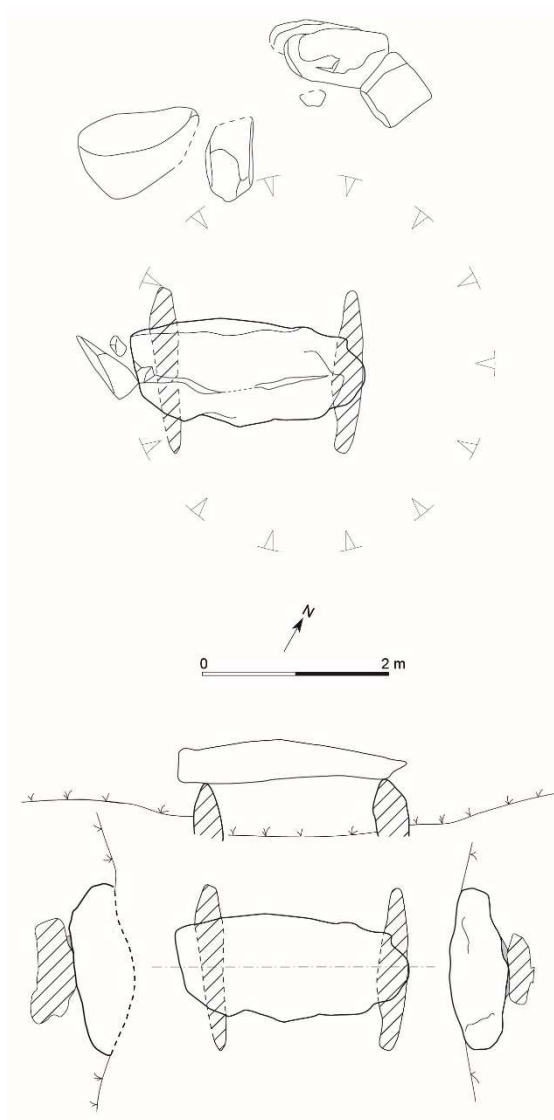


Fig. 13 : Grande Île, dolmen de la Chapelle, plan et élévations de l'édifice remonté en 1968.

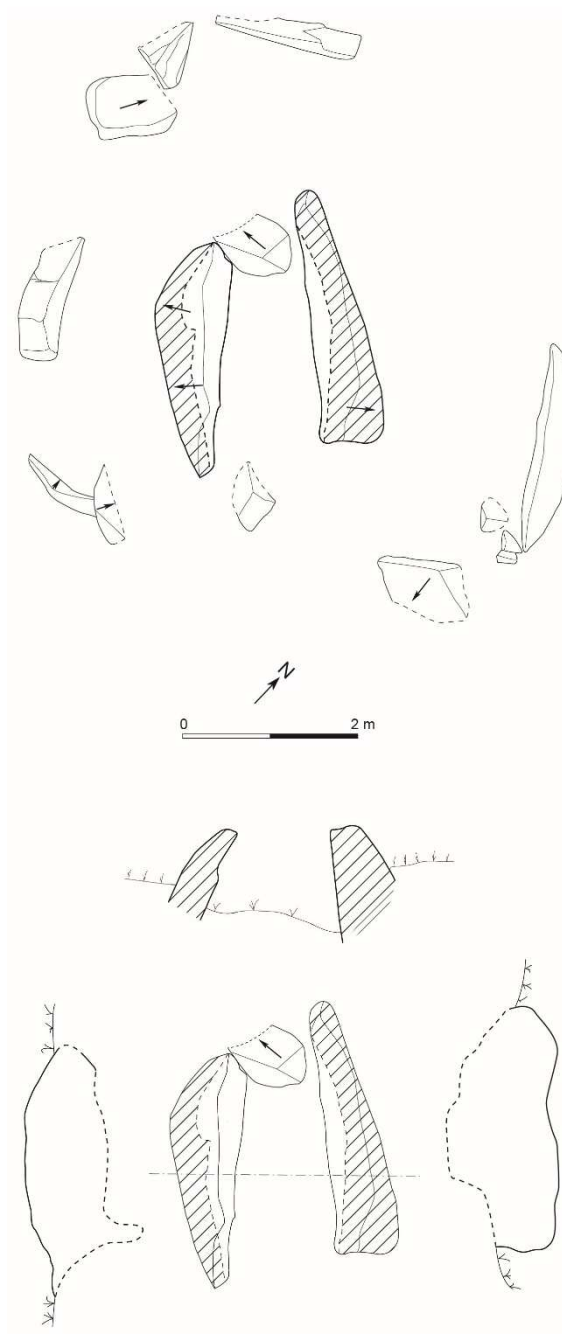


Fig. 14 : Dolmen de la Genêtaie I, plan et élévations.

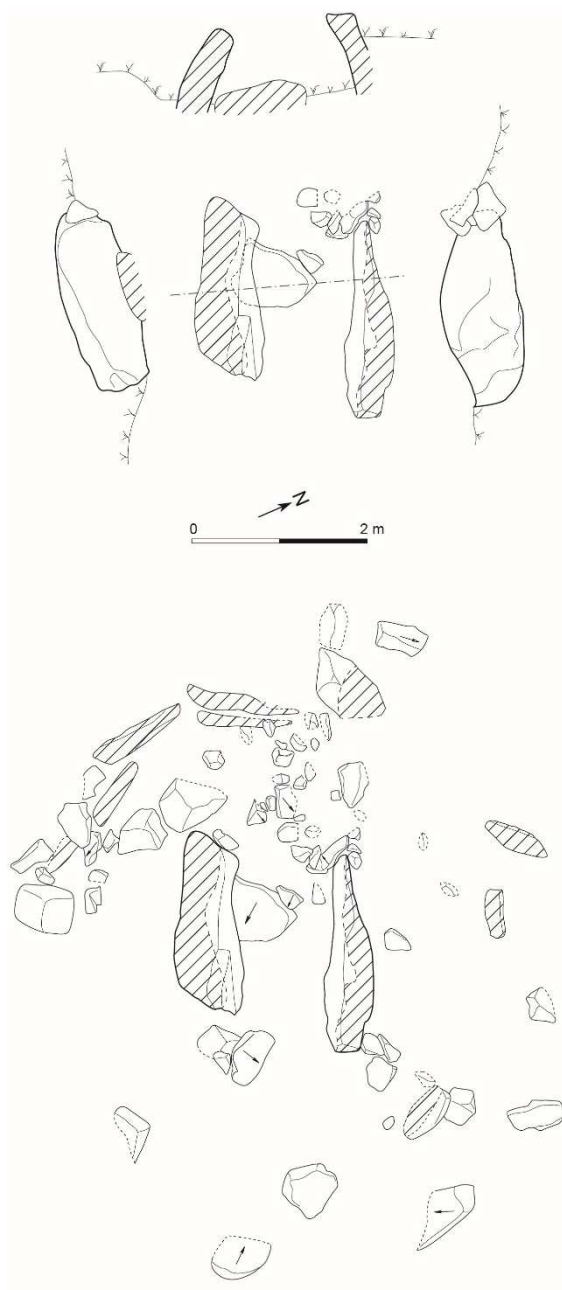


Fig. 15 : Dolmen de la Genêtaie II, plan et élévations.

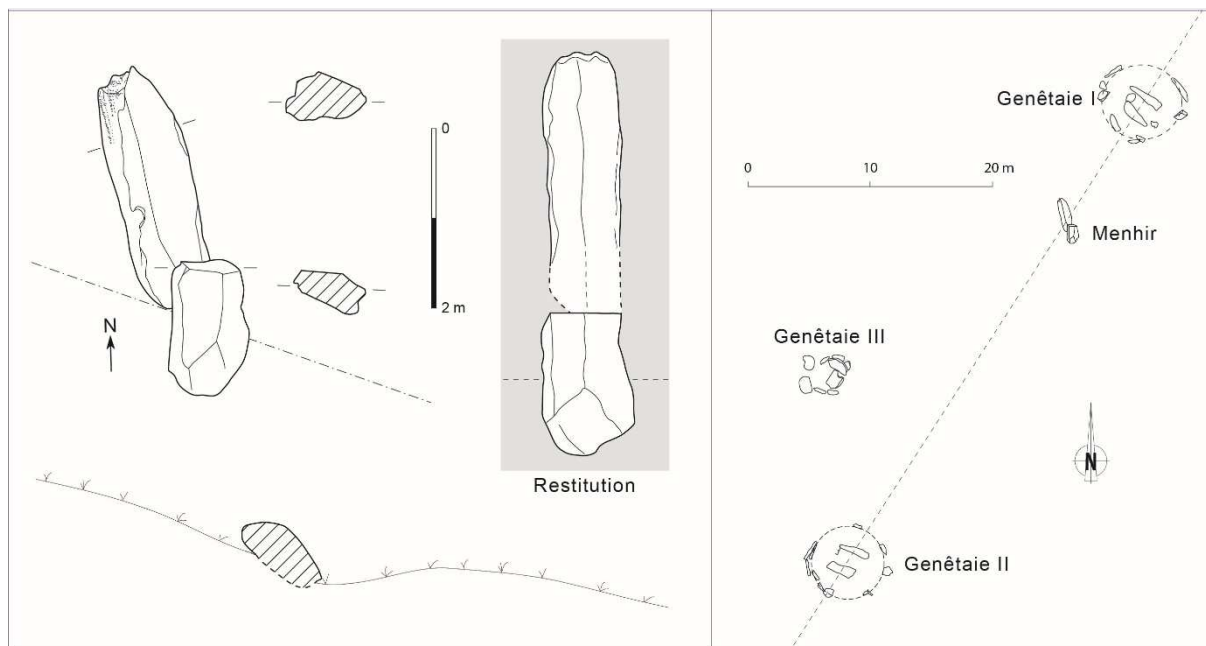


Fig. 16 : Menhir cassé de la Genêtaie, plan et restitution ; plan de l'ensemble mégalithique de la Genêtaie.



Fig. 17 : Altération post-mégalithique sur l'une des extrémités du menhir cassé de la Genêtaie (jalon métrique).



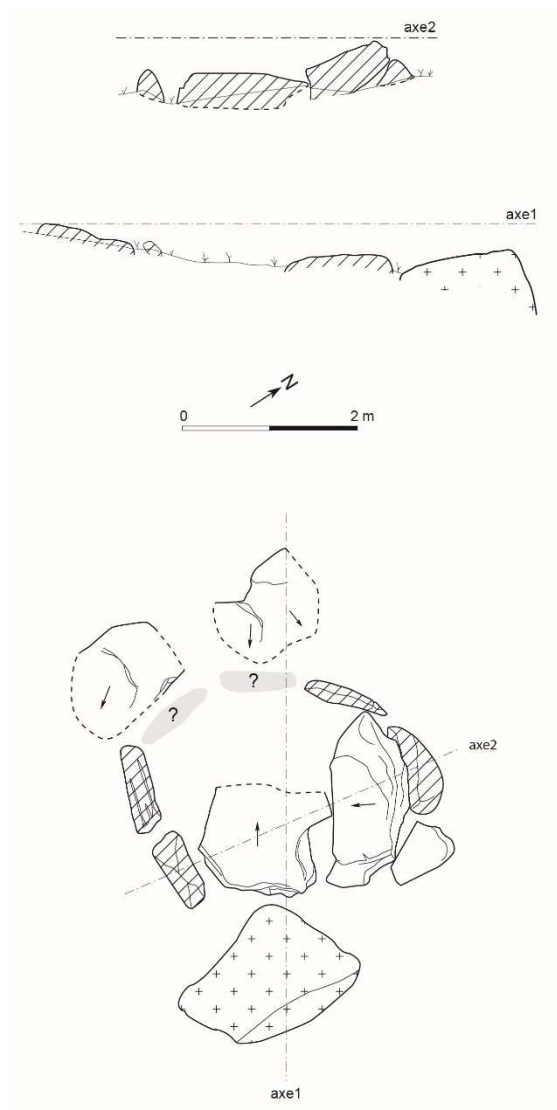


Fig. 18 : Dolmen de la Genêtaie III, plan et coupes.



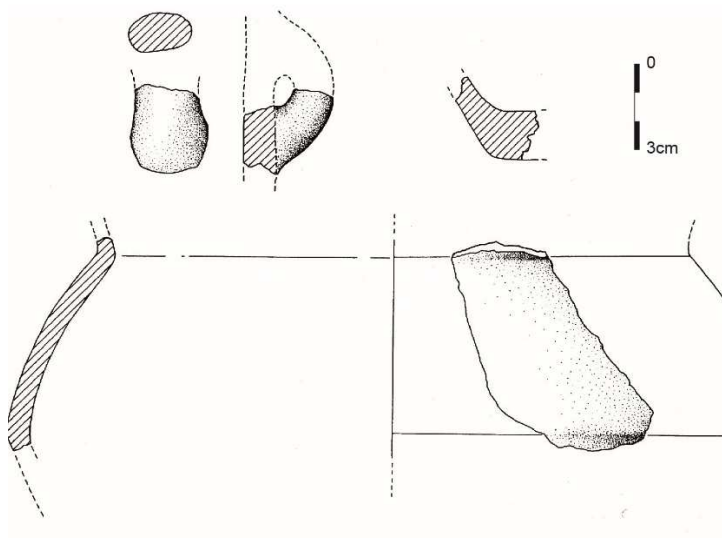


Fig. 19 : Céramiques de l'âge du Fer d'Aneret.

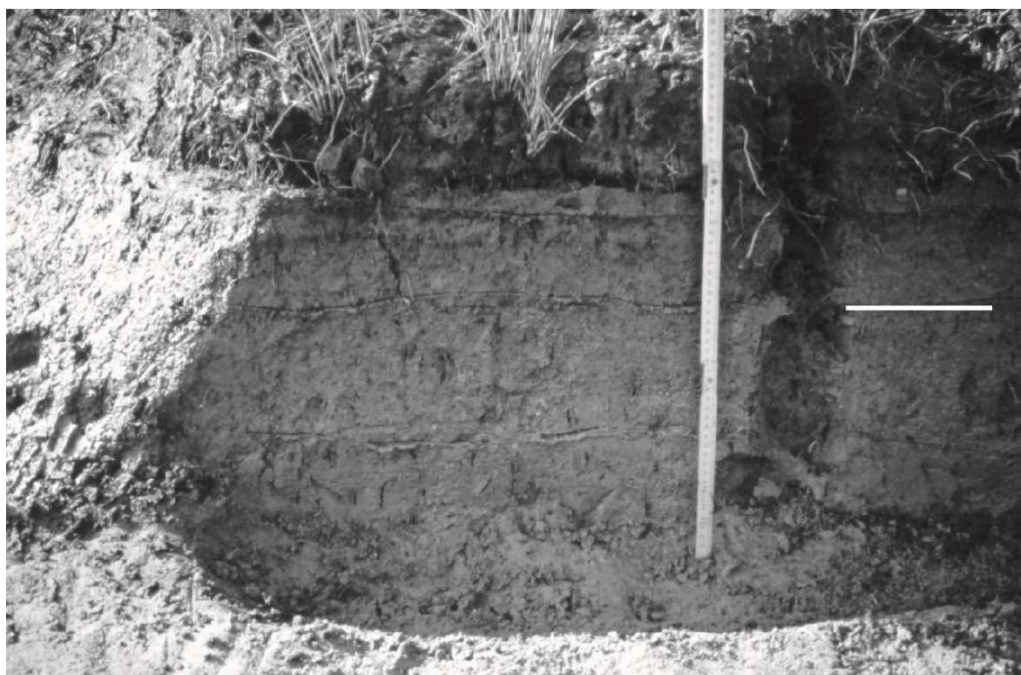


Fig. 20 : Coupe stratigraphique du site du Pont. Le niveau archéologique se situe au-dessous du repère blanc.

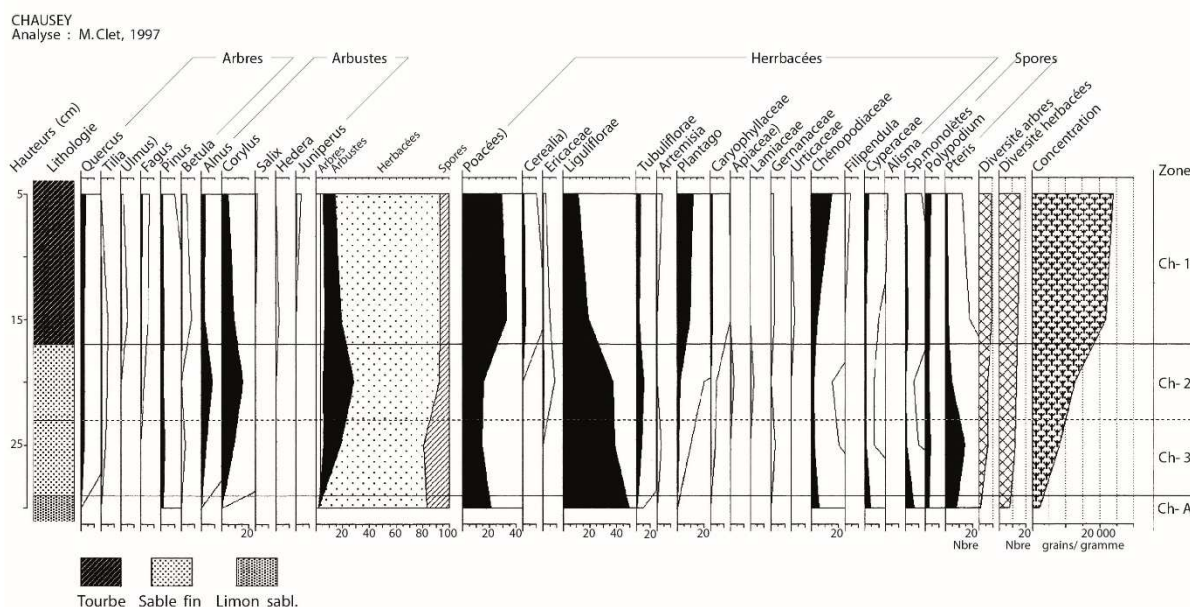


Fig. 21 : Diagramme pollinique du site du Pont (DAO M. Clet-Pellerin).

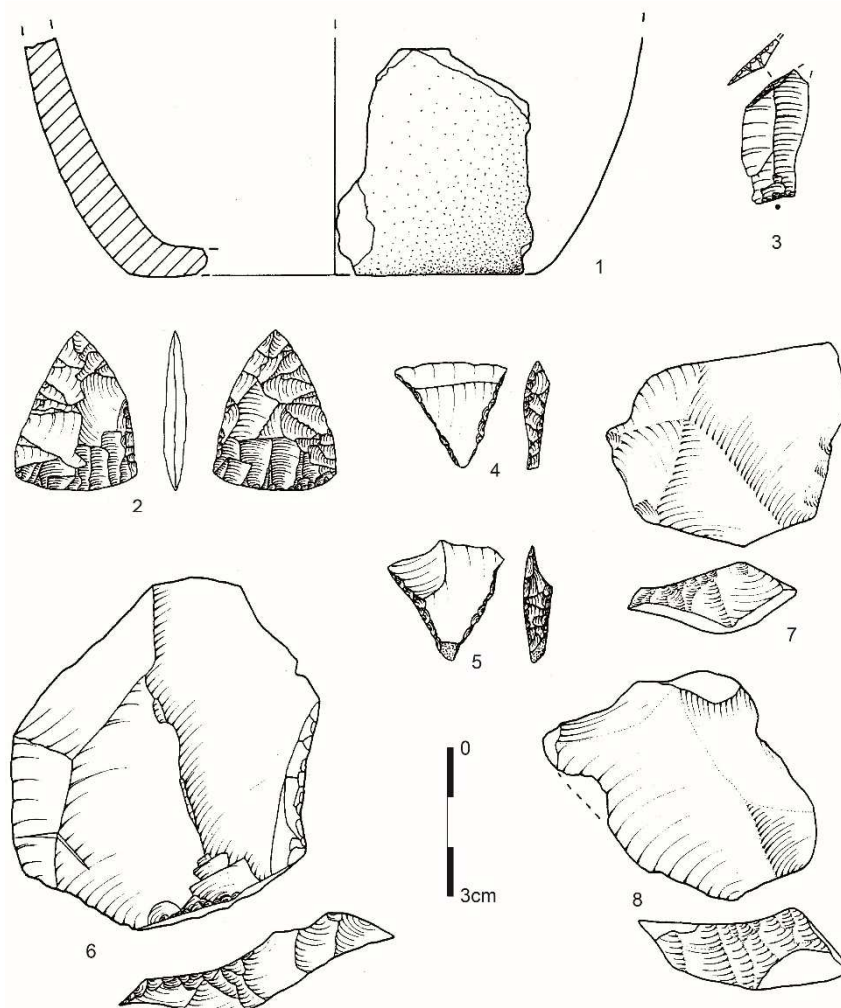


Fig. 22 : Mobilier issu de différents sites. 1 et 2 : Grande Île, Le Pont ; 3 : Grand Île, le Gros Mont ; 4 à 6 : La Houlée ; 7 : Le Petit Colombier ; 8 : Le Grand Romont.

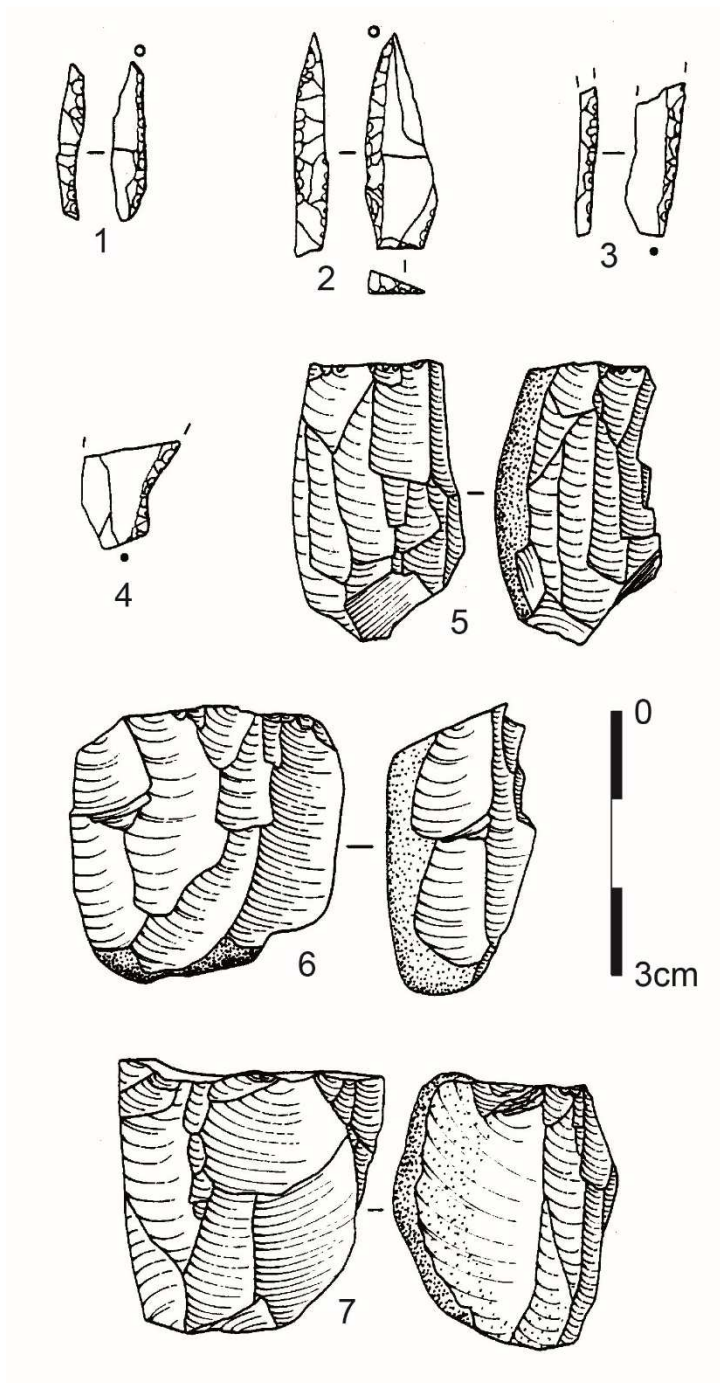


Fig. 23 : Site mésolithique détruit de la pointe du Phare, Grande Île.

<b>CHAUSEY - Le Pont</b>						
	sains	corticaux	brûlés s.	br. crt.	total	%
éclat d'entame		31		1	32	10
éclat de sous-entame		12			12	3,7
éclat de plein débitage	38	166	1	3	208	64,8
éclat indéterminé	1			1	2	0,6
lame et fgt	1	2			3	0,9
lamelle et fgt	1	1			2	0,6
éclat laminaire		2			2	0,6
nucléus à éclats	4	44		2	50	15,6
nucléus laminaire	1				1	0,3
éclat de galet bouchardé		8			8	2,5
casson					1	0,3
<b>TOTAL DEBITAGE</b>	<b>46</b>	<b>266</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>321</b>	
esquille	14	34		2	50	
esquille laminaire	4	1			5	
<b>OUTILLAGE</b>						
grattoir sur éclat	7	18		1	26	
grattoir denticulé		2			2	
micro grattoir		5			5	
éclat retouché	2	6			8	
éclat denticulé		1			1	
armature	2				2	
O. prismatique émoussé		1			1	
perçoir	1	1			2	
<b>TOTAL OUTILLAGE</b>	<b>12</b>	<b>34</b>		<b>1</b>	<b>47</b>	

Tabl 1 : Site du Pont : décompte de l'outillage lithique.